

## Commune de Bulle

|                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE<br/>DU CONSEIL GENERAL<br/>DU 20 JUIN 2011 – DE 19H30 A 21H40 – A BULLE</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Présidence

Monsieur Patrice MORAND, Président  
Monsieur Théo SAVARY, Vice-Président

### Bureau

M. Frank AELLEN (PDC/PVL), scrutateur  
M. Clovis DEMIERRE (PLR), scrutateur  
M. François DUCREST (PS), scrutateur  
M<sup>me</sup> Carole FRITSCHI (PS), scrutatrice  
M. Fredy SCHUWEY (UDC/UDF), scrutateur

### Présents

Mesdames, Messieurs  
Marie-Christine BAECHLER (PS) – Yves BOSSON (PLR) – Serge CASTELLA (PS) – François CHARDONNENS (PDC) – Nicolas CHARRIERE (PLR) – Christian CHASSOT (PLR) – Emilie COLLIARD (PS) – Patric DAVET (PDC) – Philippe DEFFERRARD (PVL) – Nicolas DEMIERRE (PS) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Chantal FROSSARD (PDC) – Eric GOBET (PLR) – Nicolas GREMAUD (PS) – Line HUWILER (PS) – M. Sébastien LAUPER (PS) – Pierre LIENARD (PDC) – José LORENTE (UDC/UDF) – François LOUP (PLR) – Thérèse LÜCHINGER (PDC) – Pierre-Yves LÜTHI (PLR) – Jean-Paul MENOUD (PDC) – Mme Florence MINNIG (PLR) – Christophe MONNEY (UDC/UDF) – Laurent MONNEY (PDC) – Jacques MORAND (PLR) – Jean-Marc OBERSON (PLR) – Didier PAGE (PS) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Dominique PROGIN (PLR) – Chantal PYTHOUD (PS) – Martin RAUBER (PS) – Christian REPOND (PDC) – Nicolas REPOND (PS) – Martine REYMOND (PDC) – Jacques RIME (UDC/UDF) – Nicolas RIME (PS) – Simon ROUILLER (UDC/UDF) – Christine SUGNAUX (PDC) – Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)

### Excusés

Monsieur Jean-Denis GEINOZ (PLR)

### Total

**49 présents – 1 excusé, soit une majorité absolue de 25**

### Conseil communal

Monsieur Yves MENOUD, Syndic – Madame Josiane ROMANENS, Vice-syndique – Monsieur Raoul GIRARD – Monsieur Yves GRANDJEAN – Madame Sylvie MAGNE – Monsieur Pierre PYTHOUD – Madame Marie-France ROTH PASQUIER – Monsieur David SEYDOUX – Monsieur Yves SUDAN

### Secrétaires

Madame Anne CARREL MEYER  
Monsieur Bernard GUI SOLAN

### Rédaction du procès-verbal

Madame Thérèse YERLY

### Huissier

Monsieur Jean-Claude TISSOT, Police locale

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

*J'ai l'honneur d'ouvrir cette deuxième séance du Conseil général 2011 et je salue très cordialement Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, et vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.*

*Je salue également Madame la Secrétaire du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour le travail effectué.*

*Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse, qui sont toujours très friands et parfois empressés de relater dans leurs colonnes l'actualité de notre Conseil. Un bonjour très particulier aussi à toutes et tous nos concitoyennes et concitoyens présents ce soir à la tribune. Merci à vous Mesdames et Messieurs de vous intéresser à la chose publique et de venir suivre nos délibérations.*

*Au nom des membres de notre assemblée, je présente toute ma sympathie à chacune et chacun qui a été touché par le deuil durant ces derniers mois.*

*Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 8 juin 2011 et par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 10 juin 2011, soit dans le délai fixé par la loi sur les Communes.*

*Je rappelle également que les débats sont enregistrés comme le permet l'art. 47 de notre Règlement du Conseil général et je prierais les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci par avance.*

*Je rappelle que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et que rien ne nous oblige à procéder à la lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.*

*Pour conclure, je prierais les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une question, une proposition, un postulat ou une résolution de bien vouloir le formuler par écrit et le remettre au bureau.*

*Je cède maintenant la parole à Monsieur Bernard Guisolan, adjoint au Secrétaire général, pour procéder à l'appel nominatif. »*

**Monsieur Bernard Guisolan** procède à l'appel nominal dont le résultat est le suivant :

**49 membres présents, 1 excusé, soit une majorité absolue de 25.**

Se basant sur les articles 38 et 44 de la loi sur les Communes, **Monsieur le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à prendre des décisions.

## **ORDRE DU JOUR**

Selon la convocation datée du 8 juin 2011, l'ordre du jour est celui que vous avez reçu par courrier. Il a fait l'objet d'une préparation entre des délégations du Bureau du Conseil général et du Conseil communal, en date du 23 mai 2011 :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010
2. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 16 mai 2011
3. Approbation des comptes et rapports de gestion 2010
4. Demande de crédit pour le renouvellement partiel de l'équipement informatique du cercle scolaire Bulle - Morlon
5. Vente de terrain à la Société Garage Barras & Fils SA à Bulle
6. Vente de terrain à la Société JPF Construction SA à Bulle
7. Demande de prêt en faveur de la Fondation Angel Monférini à Bulle
8. Transmission de la proposition de M. Philippe Defferrard pour la création d'une commission de communication pour la législature 2011 – 2016
9. Transmission de la proposition du groupe PDC / PVL pour la création d'une nouvelle commission « Transport – Energie – Environnement »
10. Décision sur la validité de l'initiative PS « Pour une Grand-Rue piétonne »
11. Divers.

**Monsieur le Président** demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou de remarques d'ordre formel. Comme cela n'est pas le cas, il soumet au vote l'ordre du jour tel que proposé tout en rappelant que chaque membre du Conseil général dispose de trois cartes de couleur pour les votes à main levée.

Il demande que celles et ceux qui acceptent l'ordre du jour proposé lèvent la carte verte, que celles et ceux qui le refusent lèvent la carte rouge et que celles et ceux qui souhaitent s'abstenir lèvent la carte blanche.

✎ **Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 49 voix.**

\* \* \* \* \*

## **Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010**

**Monsieur le Président** demande si le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010 amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Comme cela n'est pas le cas, il soumet au vote l'approbation du procès-verbal tel que proposé.

✎ **Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général de la Commune de Bulle du 13 décembre 2010 est accepté à l'unanimité des membres présents, sans remarque et avec remerciements à son auteur.**

## **Point 2 - Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 16 mai 2011**

**Monsieur le Président** demande si le procès-verbal de la séance constitutive du 16 mai 2011 amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Comme cela n'est pas le cas, il soumet au vote l'approbation du procès-verbal tel que proposé.

↳ Au vote, le procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général de la Commune de Bulle du 16 mai 2011 est accepté à l'unanimité des membres présents, sans remarque et avec remerciements à son auteure.

\* \* \* \* \*

## **Point 3 - Approbation des comptes et des rapports de gestion 2010**

**Monsieur le Président** passe la parole à Monsieur le Syndic puis à Monsieur Raoul Girard qui s'exprimeront au nom du Conseil communal pour la présentation des comptes et des rapports de gestion 2010.

**Monsieur le Syndic** donne en préambule quelques considérations générales sur les comptes 2010.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

*Avant de passer la parole à Monsieur Girard qui vous présentera plus en détail les comptes de l'exercice 2010 et le rapport de gestion, permettez-moi tout d'abord les considérations générales suivantes:*

*Les comptes de fonctionnement dégagent un bénéfice de Fr. 742'255.20 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 2'440'305.-. Cette amélioration de quelque Fr. 3'182'560.20 a pour origine tant une diminution des charges qu'une augmentation des produits.*

*La diminution des charges de 0.5 % par rapport au budget montre la parfaite maîtrise de celles-ci par vos autorités et votre administration. Il y a là un profond respect des décisions prises par le Législatif dans le cadre du budget.*

*Du côté des produits - en augmentation de 14.27 % par rapport au budget - ce sont particulièrement les rentrées fiscales et principalement celles sur le bénéfice et le capital des personnes morales qui ont été bien meilleures que prévu. Outre ces augmentations substantielles, les autres impôts conjoncturels pour lesquels la prudence est également de rigueur lors de l'élaboration du budget, tels sur les gains immobiliers ou sur les mutations immobilières ont aussi largement dépassé les espérances.*

*Ces charges inférieures et ces produits supérieurs ont autorisé des amortissements supplémentaires de l'ordre de Fr. 7'829'212.-. Ces amortissements supplémentaires ajoutés encore à ceux extraordinaires effectués avec le bénéfice comptable des ventes de terrains 2010, soit environ Fr. 750'000.- permettront une diminution non négligeable des amortissements obligatoires ces prochaines années et par là des charges.*

*Si un exercice bénéficiaire permet une augmentation de la fortune, son importance est à relativiser comparativement à celle du cash-flow qui a presque doublé par rapport à l'an dernier et qui ascende à près de Fr. 12'000'000.-.*

*De ce fait et compte tenu aussi de l'accroissement galopant de la population, la dette nette par habitant a passé de Fr. 3'324.- en 2009 à Fr. 2'650.- au 31 décembre 2010. Toutefois il faut souligner que la Commune va et doit consentir à d'importants investissements qui devraient avoisiner, durant la présente législature, les 60 à 70 millions de francs. Ceux-ci vont donc avoir un impact certain sur la dette et en conséquence sur les charges de fonctionnement.*

*Cependant mieux nous gérons notre cash-flow et moins important sera cet impact. Compte tenu qu'en théorie et pour avoir des indicateurs financiers au vert, les investissements devraient être normalement autofinancés au minimum à 70% par le cash-flow, un des objectifs de la Commune reste une parfaite maîtrise de ses budgets futurs.*

*Cela oblige toujours une analyse très strictes de nos dépenses mais avec en corollaire toujours au moins le maintien de la qualité de nos prestations et l'amélioration de la qualité de vie de nos habitants.*

*Sur ces considérations, permettez-moi encore, avant de laisser la parole à Monsieur Girard, de remercier notre administration pour sa parfaite tenue des comptes, pour le travail exemplaire qui est accompli au niveau de leur présentation et de l'importance des informations qui nous, qui vous sont fournies au travers du rapport de gestion.*

*Bien évidemment, le Conseil communal vous propose d'approuver ces comptes 2010 ainsi que le rapport de gestion 2010.*

*J'ai terminé, merci de votre attention ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et cède la parole à Monsieur Raoul Girard.

**Monsieur Raoul Girard** procède à la présentation des comptes et des rapports de gestion comme suit :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

*Ces comptes 2010 mettent un point final à la période législative 2006 – 2010, première période de la nouvelle Commune fusionnée. Permettez-moi de prendre un angle différent pour aborder ces comptes 2010. Plutôt que de vous faire une analyse technique de la situation, je pense qu'il faut ce soir remettre ces comptes à la fois dans leur contexte, presque historique, mais aussi les placer dans la perspective des années à venir.*

*Il y a plus de cinq ans, le Conseil communal avait défini les objectifs qu'il entendait poursuivre au niveau financier. Ses buts étaient de deux natures différentes :*

*Premièrement, il fallait gérer cette nouvelle Commune au niveau du fonctionnement. On devait fournir de nouvelles solutions pour prouver qu'au niveau financier, du moins, cette fusion avait un sens. Je vous rappelle que cette fusion était basée sur une étude avec des chiffres datant de 2003. L'aventure a débuté en 2006 sur des chiffres qui n'avaient plus vraiment à voir avec la réalité. En cinq ans, je pense qu'au niveau du fonctionnement on peut affirmer que le travail a été fait pour améliorer la situation. Je peux citer trois exemples :*

- Cette fusion a permis de jouer sur des économies d'échelle.*
- Notre taille nous a permis de reprendre la perception de l'impôt. On l'oublie parfois, qu'avec cette reprise, des gains importants ont été réalisés pour notre Commune.*
- Une amélioration remarquable au niveau des foyers pour personnes âgées. Je rappelle que ces derniers ont connu des déficits structurels et aujourd'hui tendent vers l'équilibre.*

*Je pourrais vous en évoquer beaucoup d'autres.*

Le deuxième objectif était un objectif commun pour le Conseil communal et la Commission financière. Il s'agissait bien évidemment du désendettement. J'aimerais encore préciser ce soir que Bulle n'est jamais tombée dans une situation catastrophique en ce qui concerne la dette mais tout de même il fallait faire attention à la fin 2006. Lors de la consolidation des premiers comptes de cette nouvelle Commune, la dette brute dépassait les 116 mios avec de nombreux investissements à venir, tel que le centre ville, des mesures d'accompagnement et en 2006 on parlait déjà de l'agrandissement ou de la construction de nouvelles écoles.

A la fin 2010, la situation a été rétablie, la dette brute est passée à fin 2006 de 116.5 mios à 87.6 mios, soit 29 mios de moins, représentant une réduction de 25 %. Nous pouvons être très satisfaits étant donné que la dette brute par habitant est passée de Fr. 7'158.- à Fr. 4'864.- avec en plus l'effet de l'accroissement de la population. Ce fut une période favorable au niveau du désendettement en rappelant que les travaux du centre ville ont été effectués durant cette période.

L'évolution de la dette nette du patrimoine administratif est aussi spectaculaire étant donné qu'à fin 2006 elle s'élevait à 44.6 mios et à fin 2010 à 32.6 mios selon les derniers chiffres connus.

Cette situation qui nous réjouit, peut s'expliquer par le fait qu'il y a eu relativement peu d'investissements ces cinq dernières années. Ces derniers sont de 43,2 mios, chiffre qui peut vous paraître imposant, mais sur cinq ans cela représente une moyenne de 8,6 mios par année. La Commune de Bulle ayant pris l'habitude d'investir en moyenne plus de 10 mios par an, on peut constater que sur ces cinq dernières années on est en dessous.

Je vous rappelle également qu'il y a eu de nombreux désinvestissements ou ventes qui sont intervenus durant la précédente période pour un montant jamais atteint de 33.5 mios, dont 19.5 mios concernent la vente des immeubles de Palud.

Le troisième élément résulte du cash-flow qui a été à la hausse durant 5 ans, des bons comptes, une bonne conjoncture malgré le fait que nous ayons passé une des crises économiques mondiales les plus importantes de ces cent dernières années.

Les comptes 2010 ont suivi la tendance de cette période de 5 ans et même dépassé par rapport à ce que l'on a connu précédemment. Je ne redonnerai pas tous les chiffres que Monsieur le Syndic a communiqués mais je vous rappelle quand même que le cash-flow a atteint environ 12 mios pour 2010 avec des investissements qui eux ont été encore plus bas que toute la période étant donné qu'ils se montent à moins de 5 mios. Les raisons qui ont amené à cette amélioration sont également dues à la maîtrise des charges qui a été bonne avec une diminution de 0.5 %, ce qui représente plus de Fr.450'000.- qui ont été trouvés durant l'année et comme Monsieur le Syndic l'a expliqué, la conjoncture et les recettes tout à fait exceptionnelles notamment sur l'impôt des personnes morales plus 6.4 mios.

Aujourd'hui il y a deux sentiments partagés entre tout d'abord la satisfaction d'avoir fait ce qu'il fallait ces cinq dernières années et le soulagement. En effet, on a eu de la chance ces cinq dernières années et tant mieux. Tant mieux, parce que pour les années à venir on a deux soucis que l'on connaît depuis très longtemps. Tout d'abord nous allons avoir de gros investissements ces trois prochaines années. Nous allons investir entre 60 et 70 mios. Cela représente sur trois ans Fr. 3'000.- par citoyen qui seront investis non pas au fonctionnement mais à l'investissement. On peut déjà imaginer que la dette va reprendre l'ascenseur mais en partant de beaucoup plus bas qu'au début de la période précédente. Du soulagement aussi étant donné que l'on s'attend à des augmentations de charges au niveau du fonctionnement tout en sachant que l'on a une population qui s'accroît d'année en année ; par contre, on a une administration qui ne s'accroît pas forcément. Depuis quelques semaines maintenant, le nouveau Conseil communal a pu se rendre compte de l'évidence qu'il fallait très certainement adapter nos structures. Je pense que pour relever ces deux défis importants, le fonctionnement à venir et les investissements, nous pouvons rendre une copie saine ce soir.

Ce sont des considérations bien générales et nous restons à votre entière disposition si vous avez des questions particulières par rapport à ces comptes et à ce rapport de gestion. Nous n'interviendrons plus pour la suite si vous n'avez pas d'autres questions. Je vous remercie de votre attention ».

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Girard pour son intervention et passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière.

**Monsieur Yves Bosson**, Président de la Commission financière, fait l'appréciation suivante :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

### **Introduction**

*Pour rappel, depuis l'introduction de la nouvelle loi sur les Communes, les comptes annuels doivent être révisés par un organe de révision externe. Le rôle effectif de la Commission financière n'est donc pas de vérifier les comptes mais bien de donner son préavis sur le rapport de cet organe de révision, la Fiduciaire Fiduservice SA. Toutefois, pour ce faire, la Commission financière a bien évidemment dû porter son attention sur les comptes 2010 et a, à cet effet, travaillé sur les documents suivants :*

- *Fascicule des comptes 2010*
- *Rapports de gestion de l'exercice 2010*
- *Renseignements sur les valeurs inscrites au bilan au 31.12.2010*
- *Cash-flow 2010*
- *Evolution des indicateurs financiers 2006-2010*
- *Contributions payées à des tiers en 2010*
- *Etat des investissements au 31.12.2010*
- *Situation des crédits d'investissement au 31.12.2010*
- *Evolution de l'endettement 2006 – 2010*

*Bien que son rôle ne soit pas de vérifier les comptes, la Commission financière a travaillé en binôme sur les documents transmis et une réunion pour clarifier les points et questions relevés par la Commission financière a eu lieu en présence de M. Raoul Girard et de M. Christophe Uldry le vendredi 10 juin 2011. Je profite encore, au nom de la Commission financière, pour remercier MM. Girard et Uldry pour la clarté des réponses apportées et les mises à jour faites durant cette séance.*

### **Appréciation générale**

*Comme vous avez déjà pu le lire dans la presse locale, tous les indicateurs financiers sont au vert pour ces comptes 2010 qui font ressortir un bénéfice net de Fr. 742'255.20 alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 2'440'305.-, soit un delta positif de Fr. 3'182'560.20.*

*Ce résultat est bien évidemment exceptionnel et provient de deux axes essentiels qui sont :*

- *d'une part, la maîtrise des charges de fonctionnement. En effet, ces dernières étaient budgétisées à hauteur de 92,4 millions, avant amortissements supplémentaires, versement aux réserves et imputations internes. Les charges réelles se sont montées à env. 92.0 millions, soit un écart positif de 0,4 million ou 0,5%.*
- *d'autre part, une augmentation des recettes de fonctionnement très importante, essentiellement liée à des recettes fiscales exceptionnelles pour les personnes morales et des recettes également supérieures aux attentes pour les personnes physiques. Les impôts dit conjoncturels tels que les impôts sur les gains immobiliers, les mutations immobilières ainsi que sur les successions ont également contribué positivement à ce résultat. Avec une augmentation de Fr. 12'422'763.68 ou 14.27% du budget, les produits de fonctionnement se sont montés à un total de Fr. 99'438'418.68 contre Fr. 87'015'655.- au budget.*

Ces résultats exceptionnels ont permis d'intégrer dans les comptes 2010 des amortissements supplémentaires pour Fr. 7'829'212.-. Il faut relever ici que cette diminution de la valeur des investissements aura un effet positif sur les amortissements obligatoires futurs. Ces amortissements supplémentaires ont permis d'amortir le solde de plusieurs objets dont les plus significatifs sont :

- Bâtiment administratif, la Perreire pour Fr. 847'187.45
- Hôtel de Ville, La Tour Fr. 339'985.-
- Rénovation bureaux Hôtel de Ville Fr. 982'674.30
- Infrastructures sportives de Bouleyres Fr. 335'140.95
- Aménagement terrains football 3 et 4 Bouleyres Fr. 271'682.55
- Routes Berra, Ondine, Rieta et Vudalla Fr. 1'159'753.30

En outre, d'autres amortissements supplémentaires ont été effectués dont les plus importants sont :

- Ecole de la Léchère Fr. 656'681.-
- Réseau routier du centre ville de Bulle Fr. 2'500'000.-

Les diverses analyses conduites par la COMMISSION FINANCIÈRE permettent de dire que l'ensemble des dicastères ne fait pas ressortir d'écarts significatifs ou matériels, ni par rapport au budget, ni par rapport à l'année précédente. On ne peut que se réjouir pour ce magnifique résultat d'ensemble et la maîtrise des coûts. A titre d'exemple, on pourrait citer les coûts liés aux autorités et personnel qui se montent à 29,260 millions alors que le budget prévoyait des coûts totaux de 29,284 millions, soit un écart d'env. 24'000 francs alors que ces coûts se montaient à 28,547 millions pour l'exercice précédent. Pour information, les employés de la Commune représentaient 108,68 unités équivalents plein temps (EPT) pour 2010 contre 108,9 pour 2009 et les employés des Foyers communaux représentaient quant à eux 153 EPT pour 2010 contre 147.5 en 2009. Cette maîtrise des coûts me paraît essentielle et nous ne pouvons que recommander la même qualité de gestion à l'avenir, ceci d'autant que la croissance de notre Commune pourrait entraîner naturellement des changements organisationnels plus coûteux si l'on n'y prête une attention toute particulière.

### **Endettement et cash flow**

La dette brute s'élevait selon le bilan au 31.12.2010 à Fr. 87'677'249,28 contre une dette brute de Fr. 91'789'674.88 au 31.12.2009. Ramenée par habitant, cette dernière se montait à Fr. 4'864.- à fin 2010 contre Fr. 5'247.- un an plus tôt.

La dette nette (capitaux déduits) par habitant se montait quant à elle à Fr. 2'650.- à fin 2010 contre Fr. 3'324.- l'année précédente. La dette nette du patrimoine administratif (patrimoine financier déduit) par habitant également se montait quant à elle à Fr. 1'809.- à fin 2010 contre Fr. 2'354.- à fin 2009.

La tendance remarquée depuis 2006 puisque les différents facteurs d'endettement se sont toujours améliorés (pour rappel, la dette nette du PA hab. 2006 = 2'742) s'est bien évidemment confirmée pour l'année 2010 avec les résultats que l'on connaît. Toutefois, il faut souligner ici que les gros investissements que la Commune va consentir ces prochaines années vont avoir un impact considérable sur l'endettement de la Commune qui va vraisemblablement se retrouver au niveau de ce qu'il était au début de la précédente législature. En conséquence, la maîtrise du budget et la rigueur appliquée que l'on a pu constater seront encore plus importantes à l'avenir. Il n'est pas inutile de rappeler à cet effet la problématique de la dette publique rencontrée par certains états européens qui, même si elle sort du contexte communal, n'en reste pas moins évidente et révélatrice quant aux conséquences pour les mauvais élèves.

Le cash-flow qui est déterminé par le résultat net + amortissements obligatoires Fr. 4'482'261.55 en 2010 (Fr. 3'837'787.80 en 2009) + amortissements supplémentaires Fr. 7'829'212.- (Fr. 2'538'626.40 en 2009) +/- la variation nette des réserves (- Fr. 1'108'886.60 en 2010 contre Fr. 1'027'781.05 en 2009) s'est monté en 2010 à Fr. 11'944'842.15 (Fr. 6'179'260.30 en 2009) soit le meilleur des 3 dernières années, dopé par l'exceptionnel résultat des recettes fiscales 2010.



## Conclusions

*Personne ne souhaite que cette année exceptionnelle soit l'arbre qui cache la forêt, c'est pourquoi nous devons être prudents et réfléchis dans nos actes et décisions. Nous ne pouvons pas occulter le fait que les recettes fiscales exceptionnelles enregistrées l'année dernière ne se renouvelleront pas à l'avenir, en tous les cas pas dans les mêmes proportions. De plus, la conjoncture économique de nos voisins européens et les problèmes liés aux dettes publiques auront vraisemblablement des effets collatéraux à moyen terme pour l'économie suisse. Nous ne pouvons non plus ne pas considérer qu'après de si bonnes années, le temps d'un tassement et d'une restructuration de l'économie n'intervienne naturellement et nous ne pouvons pas non plus ne pas considérer l'ensemble des signaux qui nous mettent en garde quant à une bulle spéculative des marchés immobiliers. Nous devons également tenir compte des nouveaux challenges qui s'annoncent à nous suite aux décisions politiques prises récemment sur le remplacement de l'énergie nucléaire par des énergies propres. Si cette décision n'est pas ou peu contestable d'un point de vue humain, il n'en va pas de même d'un point de vue économique. Ces décisions auront certainement un impact indirect important sur l'économie, au travers de l'augmentation du prix de l'énergie qu'elles ne vont pas manquer de générer, et qui n'est pas mesuré aujourd'hui par tous les acteurs engagés.*

*Je ne voudrais pas peindre un tableau noirci de l'avenir alors que le présent est si chatoyant mais, je pense qu'il est de notre responsabilité de ne pas se laisser enivrer par ces si belles dernières années. Je suis certain, au vu de ce qui nous a été présenté, que nous serons à même de répondre aux défis qui nous attendent, notamment d'absorber sans conséquence les très gros investissements qui nous attendent, par la qualité, la rigueur et les compétences affichés par les membres de l'Exécutif et du professionnalisme du personnel communal dans son ensemble.*

*C'est dans cet esprit de conviction que la Commission financière préavise favorablement l'entrée en matière sur les comptes de fonctionnement, d'investissements et sur le rapport de gestion 2010 de la Commune de Bulle. Je vous remercie de votre attention. »*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Bosson pour son appréciation et son rapport.

L'entrée en matière pour les comptes et les rapports de gestion étant acquise, conformément à l'article 85 du Règlement du Conseil général, il s'enquiert de savoir s'il y a une demande de renvoi.

Comme ce n'est pas le cas, il propose d'ouvrir la discussion générale et de détail en trois volets, à savoir sur les comptes de fonctionnement, sur les comptes d'investissements et sur les rapports de gestion. Il sera procédé ensuite à un vote global sur les comptes et rapports de gestion 2010.

## **A. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2010**

**Monsieur le Président** ouvre la discussion générale sur les comptes de fonctionnement 2010 et passe la parole aux groupes.

**Le Groupe du PS**, représenté par **Monsieur Nicolas Rime**, fait l'intervention suivante :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Le Groupe PS a pris connaissance avec intérêt des comptes et rapport de gestion 2010. Sans répéter les propos du Président de la Commission financière, nous tenons surtout à relever que ce résultat exceptionnel nous permettra d'aborder sereinement les investissements importants qui nous attendent. En remerciant le Conseil communal ainsi que l'administration pour son excellent travail, nous approuvons ces comptes et rapport de gestion à l'unanimité. Je vous remercie de votre attention. »*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Nicolas Rime pour son intervention et passe la parole au représentant du Groupe PLR, Monsieur Jean-Marc Oberson.

Au nom du **Groupe PLR**, **Monsieur Jean-Marc Oberson**, fait la déclaration suivante :

*« Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Lors de ma prise de parole du budget, j'avais cité Louis Baron comme suit :*

*« Faites moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances ».*

*Et bien, à la lecture des comptes 2010 de notre Commune, je n'ai pu m'empêcher d'y penser à nouveau.*

*Avec un bénéfice de plus de Fr. 700'000.- et des amortissements supplémentaires d'un peu moins de 8 millions, nous tenons à remercier vivement tous les membres du Conseil communal pour la parfaite gestion de leurs dicastères et budgets y relatifs.*

*A la lecture du rapport, nous relevons les effets positifs d'une politique menée depuis de longues années et soutenue par le Groupe PLR, soit l'implantation d'entreprises à grande valeur ajoutée qui rapportent leurs fruits maintenant au niveau des rentrées fiscales.*

*SOLIDARITE, et oui, un thème très souvent utilisé, surtout en période de campagne. À la lecture du rapport, je crois que ce terme est fort bien représentatif des statistiques des revenus imposables. 10 % des contribuables rapportant 40% des impôts, pour des uns, cela ne sera jamais assez et pour d'autres, dont je fais partie, je trouve déjà nos contribuables fort solidaires.*

*Le groupe PLR remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des services communaux pour la parfaite maîtrise des charges. Ces dernières se situent en dessous de 0.5 % par rapport au budget voté. Un merci particulier au département des finances et son responsable, M. Christophe Uldry, pour la qualité des documents présentés, tels que les comptes et le rapport de gestion qui a donné les réponses à toutes nos questions.*

*Je terminerai en inversant la citation :*

*« Faites moi de bonnes finances et je vous ferai de bonne politique ».*

*Alors chers Collègues, à nous maintenant de maintenir l'état de ces finances durant toute la nouvelle législature qui vient de débiter.*

*Le groupe PLR ne reprendra pas la parole et accepte à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2010.*

*Je vous remercie de votre attention ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Jean-Marc Oberson pour son intervention et passe la parole au représentant du Groupe PDC/PVL, Monsieur Patric Davet.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, **Monsieur Patric Davet**, expose les considérations de son groupe comme suit :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,*

*Le Groupe PDC/PVL soutient le contenu du rapport de la Commission financière qui nous a été présenté par son Président.*

*Sur la base des documents remis par l'administration communale, la Commission financière s'est répartie l'analyse des comptes 2010 au sein de plusieurs groupes de travail. Une rencontre pour répondre aux questions de la Commission financière a ensuite été organisée le vendredi 10 juin 2011 avec la présence de M. Raoul Girard, Conseiller communal en charge des finances, et de M. Christophe Uldry, chef comptable de l'administration communale, qui ont apporté une réponse à toutes les questions posées. Je les remercie*

également pour leur disponibilité ainsi que pour nous permettre de travailler efficacement en nous remettant à futur des informations sous format électronique.

Comme vous l'avez constaté les indicateurs financiers relatifs aux comptes 2010 sont au vert en affichant un bénéfice net de Fr. 742'255.-.

Ce résultat exceptionnel a permis d'intégrer dans les comptes 2010 des amortissements supplémentaires pour 7,83 mios qui allègeront la charge des amortissements obligatoires futurs.

L'analyse sous l'angle des « natures comptables », vous a été présentée en détail par le Président de la Commission financière, je n'y reviendrai donc pas.

La Commission financière s'est efforcée d'entreprendre également une analyse sous l'angle des tâches/prestations des différents dicastères en effectuant d'abord son examen sur un niveau global, puis descendant à un niveau plus détaillé lorsque nécessaire.

Au niveau global des dicastères, nous avons constaté des écarts relativement faibles entre les soldes de valeurs inscrites au budget et celles inscrites aux comptes. A ce niveau, on ne peut donc qu'être satisfait de la maîtrise des charges dont a fait preuve l'administration.

Voici les écarts constatés sur les soldes des différents dicastères (valeurs nominales et en %) :

|   |                             | -de coûts<br>+de coûts |        | -baisse<br>+hausse |     | -baisse<br>+hausse |     |
|---|-----------------------------|------------------------|--------|--------------------|-----|--------------------|-----|
|   |                             | Ecart cptes - budg     |        |                    |     |                    |     |
|   |                             | Ecart                  | %      | Charges            | %   | Revenus            | %   |
| 0 | Administration              | -119'658               | -1.9   | -119'109           | -1  | 548                | 0   |
| 1 | Sécurité publique           | -110'242               | -8.7   | 529'301            | 14  | 639'544            | 24  |
| 2 | Enseignement et formation   | 162'221                | 0.7    | 202'007            | 1   | 39'786             | 6   |
| 3 | Culture et loisirs          | -115'986               | -2.1   | -34'133            | -1  | 81'852             | 17  |
| 4 | Santé                       | 73'503                 | 1.2    | 125'857            | 2   | 52'354             | 24  |
| 5 | Affaires sociales           | -537'971               | -6.9   | -53'619            | 0   | 484'352            | 3   |
| 6 | Transport et communications | 293'274                | 6.8    | 486'109            | 4   | 192'836            | 3   |
| 7 | Protect/aménag. env.        | -107'800               | -8.7   | -1'152'649         | -14 | -1'044'849         | -14 |
| 8 | Economie                    | 153'191                | 12.3   | 20'469             | 1   | -132'722           | -13 |
| 9 | Finances et impôts          | -2'873'091             | -5.2   | 7'839'441          | 86  | 10'712'532         | 17  |
|   |                             | -3'182'560             | -130.4 | -7'843'674         | -7  | -11'026'234        | -11 |

Figure 1 : écarts par dicastère

C'est lorsque que l'on analyse les tâches/prestations des différents dicastères dans le détail que l'on constate les premiers écarts significatifs. J'illustre mes propos par 2 exemples concrets :

#### Exemple 1 : Sécurité publique (compte 1)

Le solde du compte « Sécurité publique » qui s'élève à Fr. 1'154'398.- est en retrait de Fr. 110'242.- (-8.7%) par rapport au budget. Le total des charges est pourtant supérieur au budget de Fr. 529'301.- (+14%), mais il est compensé par des recettes supérieures de Fr. 639'544.- (+24%) par rapport au budget.

Les charges excédentaires proviennent principalement des tâches/prestations suivantes :

« Service du feu » pour Fr. 149'610.- (+14%) => entretien des véhicules et prestations du centre d'entretien,  
« Défense nationale civile » pour Fr. 437'779.- (+140%) => entretien des installations et versement au fonds pour abris communs.

*Les recettes excédentaires proviennent principalement des tâches/prestations suivantes :*

*« Police » pour Fr. 98'383.- (+25%) => amendes zone de parcage,  
« Défense nationale civile » pour Fr. 440'762.- (+161%) => prélèvement à la réserve PC.*

*Exemple 2 : Transports et communications (compte 6)*

*Le solde du compte « Transports et communication » qui s'élève à Fr. 4'623'234.- est supérieur de Fr. 293'274.- (+6.8) par rapport au budget. Le total des charges est supérieur au budget de Fr. 486'109.- (+4%), mais il est compensé par des recettes supérieures de Fr. 192'836.- (+3%) par rapport au budget.*

*Les charges excédentaires proviennent principalement des comptes suivants :*

*« Route communales » pour Fr. 470'086.- (+5%) => notamment à cause du déneigement et attribution à la réserve pour entretiens futurs.*

*Les recettes excédentaires proviennent principalement des comptes suivants :*

*« Route communales » pour Fr. 182'804.- (+3%) => notamment à cause des participations de tiers pour entretiens futurs.*

*Ces écarts, que nous avons constatés dans l'analyse de détail, n'ont à priori pas influencé de manière significative la qualité ou la quantité de la fourniture des tâches/prestations déterminée par nos prédécesseurs dans le cadre de la fixation du budget 2010.*

*La maîtrise du solde des charges au niveau des dicastères, est un bon résultat dans le cadre de la gestion du ménage communal. Nous ne pouvons que souhaiter que cette rigueur et cette maîtrise se confirment sur le moyen/long terme.*

*Au niveau du bilan, nous pouvons également être satisfaits de la réduction de la dette brute à Fr. 87'677'249,28. Ramenée par habitant, elle passe ainsi de Fr. 5'247.- un an plus tôt à Fr. 4'864.- à fin 2010.*

*La dette nette (dette brute - capitaux) suit la même orientation, puisque par habitant elle passe de Fr. 3'324.- l'année précédente à Fr. 2'650.- à fin 2010.*

*Bien que ces résultats soient réjouissants, il faut se rappeler que la Commune va consentir à de gros investissements ces prochaines années. Son endettement pourrait retrouver des valeurs proches de celles des années antérieures. Par conséquent, la rigueur budgétaire restera de mise pour la législature 2011-2016 qui débute. En effet, les recettes fiscales exceptionnelles enregistrées en 2010 ne se renouvelleront pas forcément à l'avenir, en tous les cas pas forcément dans les mêmes proportions alors que la Commune devra être à même d'absorber ses prochains gros investissements.*

*Le Groupe PDC/PVL préavise favorablement l'entrée en matière sur les comptes de fonctionnement, d'investissements et sur le rapport de gestion 2010 de la Commune de Bulle.*

*Après cette considération finale, je n'interviendrai en principe plus lors de l'étude de détail des comptes. J'ai terminé ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Davet pour son intervention. Il demande au représentant du groupe UDC/UDF s'il désire s'exprimer. Comme ce n'est pas le cas il demande s'il y a d'autres interventions au niveau de la discussion générale sur les comptes de fonctionnement 2010.

Comme la parole n'est plus demandée, il propose de passer à la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2010, par chapitre.

## Discussion de détail des comptes de fonctionnements 2010.

### 0. ADMINISTRATION

|          |     |              |
|----------|-----|--------------|
| Recettes | Fr. | 2'374'848.41 |
| Dépenses | Fr. | 8'483'890.57 |

**Monsieur le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou des remarques.  
La discussion générale n'est pas utilisée.

### 1. SÉCURITE PUBLIQUE

|          |     |              |
|----------|-----|--------------|
| Recettes | Fr. | 3'270'543.77 |
| Dépenses | Fr. | 4'424'941.47 |

**Monsieur le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou des remarques.  
La discussion générale n'est pas utilisée.

### 2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

|          |     |               |
|----------|-----|---------------|
| Recettes | Fr. | 730'285.70    |
| Dépenses | Fr. | 25'250'706.69 |

**Monsieur le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou des remarques.  
La discussion générale n'est pas utilisée.

### 3. CULTURE ET LOISIRS

|          |     |              |
|----------|-----|--------------|
| Recettes | Fr. | 577'052.37   |
| Dépenses | Fr. | 6'072'116.63 |

**Monsieur le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou des remarques.  
La discussion générale n'est pas utilisée.

### 4. SANTÉ

|          |     |              |
|----------|-----|--------------|
| Recettes | Fr. | 269'754.30   |
| Dépenses | Fr. | 6'255'857.40 |

**Monsieur le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou des remarques.  
La discussion générale n'est pas utilisée.

## **5. AFFAIRES SOCIALES**

|          |     |               |
|----------|-----|---------------|
| Recettes | Fr. | 16'623'452.25 |
| Dépenses | Fr. | 23'924'381.10 |

**Monsieur le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou des remarques.  
La discussion générale n'est pas utilisée.

## **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

|          |     |               |
|----------|-----|---------------|
| Recettes | Fr. | 7'513'335.69  |
| Dépenses | Fr. | 12'136'569.27 |

**Monsieur le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou des remarques.  
La discussion générale n'est pas utilisée.

## **7. PROTECTION / AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

|          |     |              |
|----------|-----|--------------|
| Recettes | Fr. | 6'222'061.29 |
| Dépenses | Fr. | 7'349'610.93 |

**M. le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou des remarques.  
La discussion générale n'est pas utilisée.

## **8. ÉCONOMIE**

|          |     |              |
|----------|-----|--------------|
| Recettes | Fr. | 866'278.03   |
| Dépenses | Fr. | 2'262'868.60 |

**Monsieur le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou des remarques.  
La discussion générale n'est pas utilisée.

## **9. FINANCES ET IMPÔTS**

|          |     |               |
|----------|-----|---------------|
| Recettes | Fr. | 75'405'037.15 |
| Dépenses | Fr. | 16'949'451.10 |

**Monsieur le Président** ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou des remarques.  
La discussion générale n'est pas utilisée.

Constatant que les différents Groupes ne demandent pas la parole, Monsieur le Président, clôt la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2010.

## **Résultat du COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2010**

**Monsieur le Président** rappelle que le compte de fonctionnement 2010 totalise Fr. 113'110'393.76 de charges et un montant de Fr. 113'852'648.96 de produits, ce qui dégage un résultat bénéficiaire de Fr. 742'255.20.

Il demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur le compte de fonctionnement 2010. Comme les différents groupes ne demandent pas la parole, il clôt la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2010.

## **B. COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2010**

**M. le Président** suggère de ne procéder qu'à une discussion générale sur les comptes d'investissements 2010 qui se présentent comme suit :

Fr. 6'289'470.00 de charges

Fr. 2'113'514.50 de revenus

Fr. 4'175'955.50 d'investissements nets.

Il passe la parole au Conseil général mais comme celle-ci n'est pas utilisée, il propose de passer à l'examen des rapports de gestion 2010.

## **C. BILAN AU 31 DECEMBRE 2010**

Fr. 110'541'493.39 Total du bilan au 31.12.2010

avec

Fr. 6'366'13.70 de fortune de la Commune

## **D. RAPPORTS DE GESTION 2010**

**Monsieur le Président** passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, pour le rapport de vérification des comptes.

**Monsieur Yves Bosson** présente le rapport de vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2010 comme suit :

*« En conformité avec la loi sur les Communes selon l'article 97, littéra C<sup>bis</sup>, la Commission financière prend position sur le rapport de l'organe de révision. L'organe de révision, la société FIDUSERVICE SA, à Fribourg nous a lu son rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2010 en date du 30 mai 2011, en présence de la Commission administrative qui, par la même occasion, a remis à la Commission financière tous les documents relatifs aux comptes 2010 qui font ressortir un bénéfice net de Fr. 742'255.20.*

*Pour rappel et avant de prendre position, j'attire l'attention sur le fait que l'organe de révision, selon l'article 98d de la loi susmentionnée, est chargé de vérifier si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes en vigueur pour les comptabilités publiques fixés par le Conseil d'Etat, ceci afin de clairement décharger la Commission financière des contrôles purement comptables.*

*Nous avons reçu de l'organe de révision*

- Le rapport de révision*
- Le formulaire pour la vérification des comptes des Communes et des établissements communaux de droit public*

*Nous avons pris connaissance de ces documents qui n'ont pas suscité de commentaire particulier de la part de la Commission financière.*

*Les travaux de révision ont été conduits par 3 personnes et ont porté sur les comptes communaux et ceux du Foyer de Bouleyres. Ils ont notamment vérifié la comptabilité et les comptes annuels qui comprennent le bilan, le compte de fonctionnement et les investissements. L'organe de révision rappelle dans son rapport que la responsabilité de l'établissement des comptes incombe au Conseil communal alors que leur responsabilité consiste à les vérifier et émettre une appréciation.*

*A cet effet, l'organe de révision, dans son rapport du 18 avril 2011, confirme que les comptes annuels sont conformes aux règles sur la comptabilité des Communes et aux principes de la comptabilité publique, conformément à l'article 43a RELCo. Par conséquent, il recommande d'approuver les comptes annuels qui ont été soumis et qui font ressortir une fortune nette de Fr. 6'366'013.70.*

*Par conséquent et en conclusion, nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2010 et les rapports de gestion tels qu'ils nous ont été présentés ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Bosson et propose de passer au vote des comptes et rapport de gestion 2010, dans leur ensemble.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents et dans leur ensemble, les comptes et rapports de gestion 2010 de la Commune de Bulle.**

\* \* \* \* \*

#### **Point 4 - Demande de crédit pour le renouvellement partiel de l'équipement informatique du cercle scolaire Bulle - Morlon**

**Monsieur le Président** passe la parole à Monsieur David Seydoux, Conseiller communal, pour la présentation de cet objet.

**Monsieur David Seydoux** s'exprime en ces mots :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,*

*Je n'ai pas de commentaire particulier concernant cet objet. Je me réfère à la notice explicative que chacun d'entre vous a reçue et qui me semble suffisamment claire et précise pour éviter une redite. Je me tiens néanmoins à disposition pour toute question éventuelle. J'ai terminé ».*



**Monsieur le Président** remercie Monsieur David Seydoux pour son intervention et il passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière.

**Monsieur Yves Bosson** fait la déclaration suivante :

*« La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit pour le renouvellement partiel de l'équipement informatique du cercle scolaire Bulle – Morlon et qui se monte à Fr. 80'000.-.*

*La légitimité de cette dépense est évidente et je relève ici que la variante proposée permet une économie de Fr. 50'000.- par rapport au remplacement du deuxième poste fixe comme c'est le cas actuellement.*

*En conséquence, la Commission financière est favorable à l'octroi de ce crédit à l'unanimité ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Bosson pour son rapport et s'enquiert de savoir si la parole est encore demandée dans la salle.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président propose de soumettre cet objet au vote.

➤ **Au vote, le Conseil général approuve à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 80'000.- pour le renouvellement partiel de l'équipement informatique du cercle scolaire Bulle – Morlon.**

\* \* \* \* \*

## **Point 5 - Vente de terrain à la Société Garage Barras & Fils SA à Bulle**

**Monsieur le Président** passe la parole à M. le Syndic, pour la présentation de cet objet.

**Monsieur le Syndic** présente cette proposition de vente comme suit :

*« La Société Garage Barras & Fils SA est implantée à Bulle depuis 1979 et a déjà acquis de la Commune de Bulle en 1987 et 2002 les articles 595 et 2000, situés au chemin des Artisans et à la rue de l'Etang.*

*Compte tenu de l'évolution positive de ses activités, la société Garage Barras & Fils SA qui emploie 20 personnes a besoin de réaliser une extension de ses infrastructures.*

*Le Conseil communal a décidé de donner suite à sa demande d'acquérir un terrain supplémentaire. La parcelle concernée étant située sous une ligne à haute tension et traversée par des conduites d'eau claire et d'eau usée, elle n'est que partiellement exploitable.*

*Dès lors le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver cette vente d'une surface de 3'683 m<sup>2</sup> à détacher de l'article 574, sis au chemin du Stand, au prix de Fr. 130.- le m<sup>2</sup>. Le montant total de la transaction s'élève ainsi de Fr. 478'790.-. Merci de votre attention ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il propose de soumettre cet objet au vote.

➤ **Au vote, le Conseil général approuve à l'unanimité des membres présents, la vente à la société Garage Barras et Fils SA d'une surface de 3'683 m<sup>2</sup> à détacher de l'article 574, sis au chemin du Stand, au prix de Fr. 130.- le m<sup>2</sup>. Le montant total de la transaction sera ainsi de Fr. 478'790.-.**

\* \* \* \* \*

## **Point 6 - Vente de terrain à la Société JPF Construction SA à Bulle**

***Récusation de Mme Marie-France Roth Pasquier, ayant un intérêt particulier dans ce dossier.***

**Monsieur le Président** cède la parole à Monsieur le Syndic pour la présentation de cet objet.

**Monsieur le Syndic** présente cette proposition de vente comme suit :

*« La Société JPF Construction SA est implantée à la rue de Gruyères à Bulle depuis plus de 50 ans. Elle emploie actuellement plus de 500 collaborateurs.*

*Vu le développement constant et important de JPF Construction SA, le site qu'occupe actuellement l'entreprise ne suffit plus à ses besoins et elle envisage la construction d'un nouveau siège administratif qu'elle souhaite voir se réaliser à Bulle.*

*Compte tenu de ses activités, qui nécessitent une grande mobilité, et de l'emplacement de son site logistique à Le Pâquier, il s'avère qu'une réalisation au chemin des Mosseires, proche de la route de contournement H189, répond en tout point aux critères recherchés.*

*Le Conseil communal a décidé de donner suite à cette demande et vous propose d'approuver la vente à l'entreprise JPF Construction SA d'une surface d'environ 5'000 m<sup>2</sup> à détacher des articles 2'073 et 3'091, sis au chemin des Mosseires, pour le prix de Fr. 320.- le m<sup>2</sup>. Le montant total de la transaction sera de l'ordre de Fr. 1'600'000.-. »*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, il propose de soumettre cet objet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général approuve à l'unanimité des membres présents, la vente à la Société JPF Construction SA à Bulle d'une surface d'environ 5'000 m<sup>2</sup> à détacher des articles 2'073 et 3'091, sis au chemin des Mosseires, au prix Fr. 320.- le m<sup>2</sup>. Le montant total de la transaction sera de l'ordre de Fr. 1'600'000.-.**

***Retour de Madame Roth Pasquier dans la salle.***

\* \* \* \* \*

## **Point 7 - Demande de prêt en faveur de la Fondation Angel Monférini à Bulle**

**Monsieur le Président** cède la parole à Madame Josiane Romanens, Vice-syndique, pour la présentation de cet objet.

**Madame Josiane Romanens** s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*En 1975, le Foyer Monférini a construit 28 studios et 6 appartements de deux pièces pour personnes âgées à la rue du Pays-d'Enhaut 85 à Bulle.*

Afin d'assurer des loyers modérés, la Commune avait été sollicitée et avait octroyé un prêt sans intérêt de Fr. 275'000.-. La convention signée en novembre 1978 prévoyait un remboursement au fur et à mesure des possibilités d'augmentation des loyers. Ce prêt figure toujours au bilan de la Commune dans son intégralité. En fin d'année passée, la Fondation Monféryni a présenté au Conseil communal un nouveau projet de huit appartements devisé à 2.5 mios. La Fondation désire obtenir un nouveau prêt de la Commune qui a décidé d'entrer en matière mais en conditionnant ce nouveau prêt au remboursement préalable et intégral des Fr. 275'000.-.

Le Conseil communal considérant l'investissement total propose d'octroyer un prêt de Fr. 600'000.- remboursable sur 20 ans à raison de Fr. 30'000.- par année.

Le Conseil communal demande au Conseil général de donner son approbation à l'octroi d'un prêt de Fr. 600'000.- sans intérêt, remboursable en 20 ans, en faveur de la Fondation Angel Monféryni à Bulle pour l'agrandissement du bâtiment situé à la rue du Pays-d'Enhaut 85, sous réserve du remboursement préalable et intégral du prêt de Fr. 275'000.- versé en 1978 ».

**Monsieur le Président** remercie Madame Romanens pour son intervention. Il ouvre la discussion générale et passe la parole à M. Clovis Demierre.

**Monsieur Clovis Demierre** s'exprime au nom du Groupe PLR en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

*L'objectif de la Fondation Monféryni : favoriser le logement des personnes âgées de la Gruyère.*

*L'évolution démographique galopante nous interpelle et nous devons y être attentifs, tout spécialement en ce qui concerne les personnes âgées. Nous avons la responsabilité politique de prévoir et de soutenir les infrastructures et les logements adaptés aux personnes âgées, notamment par le biais d'un financement public - privé. Il est particulièrement important de soutenir les démarches qui vont dans ce sens et c'est le cas pour le projet de la Fondation Monféryni.*

*Les responsables de la Fondation Monféryni l'ont bien compris, eux qui en 1975, entreprirent de construire un bâtiment pour personnes âgées à la rue du Pays-d'Enhaut 85 à Bulle. Cette démarche correspond parfaitement au but de cette Fondation Angel Monféryni qui en 1978, s'était vu octroyer par la Commune un prêt de Fr. 250'000.- remboursable au gré des possibilités d'augmentations des loyers.*

*La demande de la Fondation Monféryni est crédible et sérieuse. Elle correspond tout à fait à la philosophie du PLR qui prône le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible en appartement indépendant, si possible avec des loyers modérés. Dans le contexte actuel, il est évident que cet agrandissement répond à un besoin et représente, notamment par sa synergie avec le Foyer de Bouleyres, une amélioration de l'offre en faveur des personnes du troisième âge.*

*Au nom du Groupe PLR, je salue les buts et le travail de la Fondation Monféryni et soutiens la démarche qui est proposée par le Conseil communal, soit :*

- *Construction de 8 appartements supplémentaires par la Fondation.*
- *Prêt de la Commune de Bulle d'un montant de Fr. 600'000.- sans intérêt en faveur de ce projet sous condition de remboursement préalable et intégral du prêt de Fr. 275'000.- versé en 1978.*
- *Remboursement par la Fondation du montant de Fr. 600'000.- à raison de Fr. 30'000.- durant 20 ans.*

*Au vu de ce qui précède, le Groupe PLR approuve à l'unanimité l'octroi d'un prêt de Fr. 600'000.-, sans intérêt, remboursable en 20 ans en faveur de la Fondation Angel Monféryni à Bulle, pour l'agrandissement du bâtiment sis à la rue du Pays-d'Enhaut 85, sous réserve du remboursement préalable et intégral du prêt de Fr. 275'000.- versé en 1978 ».*

**Monsieur le Président** remercie M. Demierre et passe la parole à Madame Chantal Pythoud.

**Madame Chantal Pythoud s'exprime au nom du Groupe PS en ces mots :**

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chers Collègues, Mesdames et Messieurs,*

*Le Groupe PS approuve le crédit en faveur de la Fondation Angel Monférini.*

*Ce sujet nous interpelle quant à l'implication de notre Commune pour le développement de l'offre d'appartements adaptés et à loyers abordables pour les rentiers AVS et AI.*

*L'Office fédéral de la statistique annonce une augmentation supérieure à 100% des personnes de plus de 65 ans dans le canton de Fribourg d'ici 2030. Il semble évident que les besoins pour ce genre de structures seront accrus.*

*Le Groupe PS saisira la Commission Jeunesse et famille pour en étudier les besoins dans notre Commune et promouvoir leur création. Merci de votre attention ».*

**Monsieur le Président** remercie Madame Pythoud pour son intervention et s'enquiert de savoir s'il y a d'autres souhaits d'intervention. La parole n'étant plus demandée, il propose de passer au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, l'octroi d'un prêt de Fr. 600'000.-, sans intérêt, remboursable en 20 ans, en faveur de la Fondation Angel Monférini à Bulle, pour l'agrandissement du bâtiment sis à la rue du Pays d'Enhaut 85 à Bulle, sous réserve du remboursement préalable et intégral du prêt de Fr. 275'000.- versé en 1978.**

\* \* \* \* \*

### **Point 8 - Transmission de la proposition de M. Philippe Defferrard pour la création d'une commission de communication pour la législature 2011 – 2016**

**Monsieur le Président** relève que lors de la dernière séance de la législature 2006 – 2011, M. Philippe Defferrard, alors représentant du Mouvement Ouverture a déposé une proposition pour la création d'une Commission de communication pour la prochaine législature. Déclarée recevable par le Bureau du Conseil général lors de sa séance du 23 mai 2011, le Bureau émet un préavis favorable pour sa transmission au Conseil communal pour étude.

Il passe la parole à l'auteur de cette proposition en lui demandant de préciser qu'il s'agit bien d'une Commission mixte comprenant des membres du Législatif et de l'Exécutif communal.

**Monsieur Philippe Defferrard s'exprime au nom du Groupe PDC / PVL en ces mots :**

*« Monsieur le Président, chers Collègues,*

*Je ne vais pas revenir sur le texte que vous avez au verso du point 8 de l'ordre du jour, mais je vais simplement préciser certains points et objectifs de cette Commission – de mon point de vue.*

### **Précisions**

- Cette Commission est une Commission mixte, Conseil communal et Conseil général.
- Elle devrait pouvoir faire appel à des consultants externes si nécessaire.
- Elle peut être permanente ou voir sa durée de vie limitée dans le temps et être gérée comme un projet avec une date de début et de fin.
- Si elle est gérée comme un projet, elle devrait pouvoir être réactivée au besoin.

### **Objectifs (liste non exhaustive)**

- Mettre en place un véritable concept de l'information
  - Vers l'intérieur
  - Vers l'extérieur
- Faciliter la communication entre les différents protagonistes
  - Transmission des documents par courrier électronique.
  - Boîte à idées
  - Forum, chat...
  - Site Web ouvert aux Conseil général et Conseil communal.
- Rendre les organes dirigeants de Bulle plus accessibles à sa population
  - Boîte à questions/réponses

Avec cette Commission, j'espère que les membres du Conseil général seront informés d'événements importants avant de lire leur journal préféré et que de bonnes propositions ne passent à la trappe à cause d'un clivage gauche/droite destructeur d'idées.

En considérant les problèmes relevés dans mon intervention du 13 décembre 2010 et les précisions apportées aujourd'hui, j'espère, chers Collègues, que vous ferez un bon accueil à ma proposition de créer une Commission de la communication ».

**Monsieur le Président** remercie M. Defferrard et passe la parole à Monsieur Nicolas Charrière.

**Monsieur Nicolas Charrière** s'exprime au nom du Groupe PLR en ces mots :

« Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues du Conseil général,

Le Groupe PLR a pris connaissance de la proposition de M. Philippe Defferrard relative à la création d'une Commission de communication.

Le Groupe PLR appuie la transmission de cette proposition au Conseil communal, mais avec les remarques, réserves et commentaires suivants :

- 1°) Dans un passé assez proche, le Conseil général, respectivement les membres de certaines Commissions, plus particulièrement la Commission scolaire, avaient été quelque peu frustrés par le mode de communication adopté par le Conseil communal.  
Je me réfère, notamment, à l'information concernant les projets de bâtiments scolaires, communication qui avait été déficiente, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Le Groupe PLR estime dès lors que, pour de tels projets d'ampleur, le Conseil communal peut faire mieux.

- 2°) *Le Groupe PLR constate et déplore que, depuis quelques mois maintenant, la communication et l'information, qui doivent être l'apanage du Conseil communal, se font désormais, au gré des événements et des faits divers, par le biais de communiqués de presse émanant de groupes d'intérêts particuliers. Le Groupe PLR invite dès lors le Conseil communal, dans sa réflexion sur le concept de communication, à rappeler le principe élémentaire fondamental du secret de fonction.*
- 3°) *Si le Groupe PLR a fait valoir une amélioration de la communication entre les organes communaux, et vis-à-vis de la population, il n'entend en revanche pas contribuer à une "commissionite" à outrance. Le Groupe PLR souhaite dès lors attendre le résultat des réflexions que mène actuellement le Conseil communal sur la question de la communication.*

*En conclusion, si le Groupe PLR appuie la transmission de la « proposition Defferrard » au Conseil communal, il ne souhaite pas, en l'état, la création d'une nouvelle Commission. Il invite cependant le Conseil communal à faire part de ses réflexions et analyses sur le concept de communication lors d'une prochaine séance du Conseil général. J'ai terminé ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Charrière pour son intervention et passe la parole à Monsieur Christophe Monney.

**Monsieur Christophe Monney** s'exprime au nom du Groupe UDC / UDF en ces mots :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Nous ne sommes pas pour faire des Commissions supplémentaires mais le Groupe UDC / UDF accepte de transmettre la proposition au Conseil communal pour étude. Merci pour votre attention ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Monney et s'enquiert de savoir si des demandes d'interventions sont encore souhaitées dans la salle.

Constatant que la parole n'est plus demandée, il propose de passer au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte par 48 oui et 1 non la transmission de la proposition de M. Philippe Defferrard pour la création d'une Commission de communication pour la législature 2011 – 2016.**

\* \* \* \* \*

## **Point 9 - Transmission de la proposition du groupe PDC / PVL pour la création d'une nouvelle Commission « Transport – Energie – Environnement »**

**Monsieur le Président** rappelle que lors de la séance constitutive, le Groupe PDC/PVL a déposé une proposition pour la création d'une nouvelle Commission « Transport – Energie – Environnement ». Déclarée recevable par le Bureau du Conseil général lors de sa séance du 23 mai 2011, le Bureau émet un préavis favorable pour sa transmission au Conseil communal pour étude. Il souhaite toutefois quelques compléments d'information au sujet de cette Commission en particulier en ce qui concerne sa composition.

Il passe la parole au porte-parole du Groupe PDC/PVL, Monsieur Christian Repond.

**Monsieur Christian Repond s'exprime au nom du Groupe PDC / PVL** comme suit :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Concernant le fond de cette proposition je n'ai rien à rajouter au document qui est en votre possession, par contre j'ai une précision à donner concernant la forme. Contrairement à ce qui a été pensé par certains membres du Conseil général, il ne s'agit pas d'une Commission du Conseil Général. Il s'agit d'une Commission mixte comprenant des membres du Conseil général, du Conseil communal, du Département technique et expert selon le bon vouloir de la proposition du Conseil communal.*

*En ce qui concerne le bien fondé de cette Commission, je rappelle qu'elle devrait déjà exister depuis 4 ans. La loi cantonale sur l'Energie, établie en 2000, avait fixé un délai de 7 ans pour mettre en place ce type de Commission. J'ai terminé ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Repond pour son intervention et ouvre la discussion générale. Il passe la parole à Monsieur Nicolas Charrière pour le Groupe PLR.

**Monsieur Nicolas Charrière s'exprime au nom du Groupe PLR** en ces mots :

*« Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues du Conseil général, Le Groupe PLR a également pris connaissance de la proposition du Groupe PDC/PVL tendant à la création d'une nouvelle Commission « Transport - Energie – Environnement ».*

*Les arguments développés à l'appui de cette proposition sont convaincants, en raison du développement galopant, voire exponentiel, de la Ville de Bulle, développement dont les enjeux et les conséquences sont multiples.*

*Le Groupe PLR propose cependant que le Conseil communal, à qui la proposition doit être transmise, l'examine et l'étudie sous l'angle de l'art. 27 al. 1 de la loi sur l'énergie et étende ainsi le champ de compétence de la Commission d'aménagement existante. La coexistence de deux Commissions entraînerait des redondances et alourdirait la gestion des projets communaux. En revanche, avec un mandat également ciblé sur les problèmes de transport, les problèmes énergétiques et environnementaux, l'actuelle Commission d'environnement devra procéder à une analyse globale et pluridisciplinaire propre à garantir le développement harmonieux et durable de notre Commune. J'ai terminé. ».*

**Monsieur le Président** remercie M. Charrière pour son intervention et passe la parole à Monsieur Yves Grandjean, Conseiller communal.

**Monsieur Yves Grandjean** fait la remarque suivante :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,*

*Je tiens à apporter une précision par rapport à l'intervention de M. Christian Repond qui dit qu'il n'y a pas de Commission d'Energie et que cette dernière devrait exister depuis 4 ans. Je rappellerai que Bulle est cité de l'Energie depuis 2007 et que dans le cahier des charges il existe une Commission de l'Energie. Actuellement c'est la Commission technique qui en fait office et j'enregistre la proposition, éventuellement avec les autres propositions, d'associer la Commission d'aménagement sous une autre forme. Je précise que cette Commission dite de l'Energie avec l'appui de Gruyère Energie existe depuis 2007.*

*Je vous informe également que lors de l'audit qui a eu lieu ce dernier vendredi, la Ville de Bulle a obtenu une augmentation à 63 % de couverture énergétique. (Le Conseil communal n'a pas encore été nanti de cette information, il le sera au début juillet). De ce fait, la Commune sera reconduite dès cet automne dans le label « Cité de l'Energie ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Grandjean pour cette précision et félicite les personnes qui travaillent au sein de cette Commission. Il s'enquiert de savoir si des demandes d'interventions sont encore souhaitées dans la salle.

Constatant qu'il n'y a plus de demande d'interventions, Monsieur le Président propose de passer au vote.

✎ **Le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition du groupe PDC / PVL pour la constitution d'une nouvelle Commission « Transport – Energie – Environnement ».**

\* \* \* \* \*

## **Point 10 - Décision sur la validité de l'initiative PS « Pour une Grand-Rue piétonne »**

**Monsieur le Président** s'exprime en ces mots :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*S'il est un objet qui aura fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois, c'est bien le point 10 de l'ordre du jour que nous sommes amenés à débattre ce soir. En effet, l'initiative intitulée « pour une Grand-Rue piétonne » a pu être appréciée de diverse manière par la population bulloise. En relisant un article de presse du 28 septembre 1995 de notre journal local, j'ai découvert que l'on parlait déjà de métamorphoser la Grand-Rue. Les automobilistes devraient apprendre à se comporter spontanément en invités et il serait prévu de permettre de mieux utiliser l'espace pour les piétons. Voyez que ce n'est pas depuis hier que la Grand-Rue fait parler d'elle.*

*Toutefois, un adage dit aussi que trop parler nuit. Si vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs les Conseillers, lors de la séance d'assermentation de tous les Conseillers à La Tour-de-Trême le 16 avril dernier, Monsieur le Préfet a insisté longuement sur le secret de fonction et sur le secret des délibérations. Il a cité l'art. 83b de la loi sur les Communes et surtout l'art. 320 du code pénal suisse.*

*L'art. 320 fait état de la violation du secret de fonction et je cite :*

*"Celui qui aura révélé un secret à lui confié, en sa qualité de membre d'une autorité ou dont il avait eu connaissance à raison de sa charge ou de son emploi, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. La loi sur les Communes précise aussi que cet article s'étend également aux membres des Commissions du Conseil général."*

*Quelle ne fut pas ma stupéfaction et celle de beaucoup de Conseillers communaux et généraux de découvrir dans la Liberté du 8 juin 2011, que quelqu'un avait transmis à la presse, le rapport du Professeur Dubey, sans aucun accord de l'Autorité. Lors de la séance du Bureau, il avait été décidé, à l'unanimité et confirmé deux jours plus tard par mail que ce document devait rester confidentiel jusqu'à la conférence de presse du 10 juin dernier. Or, un membre des Autorités communales n'a pas respecté son devoir de réserve et de confidentialité. C'est une faute grave car passible d'une peine selon le Code pénal.*

*Je ne peux que donner un carton « rouge » à celui ou celle qui a transmis ce document. Je déplore cet état de fait, le regrette profondément et j'en suis vraiment navré pour toutes celles et ceux qui ont respecté la confidentialité. A l'entame d'une nouvelle législature, je souhaite que l'on puisse travailler dans un esprit de confiance, confiance qu'il est important et impératif de respecter. Cette remarque est également valable pour*



*l'affaire du Foyer de Bouleyres. Malheureusement, cette confiance a été fortement ébranlée suite à ces fuites et j'espère qu'à l'avenir cela ne se reproduira plus.*

*Ceci devant être dit, nous pouvons passer au point 10 de l'ordre du jour soit la décision sur la validité de l'initiative PS « Pour une Grand-Rue piétonne ».*

**Monsieur le Président**, en préambule, passe la parole à Monsieur Didier Page représentant du Groupe PS, auteur de cette initiative communale.

**Monsieur Didier Page s'exprime au nom du Groupe PS en ces mots :**

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers Collègues,*

*Les citoyennes et citoyens de notre Commune de Bulle ont-ils le droit de dire par votation populaire s'ils souhaitent une Grand-Rue piétonne ou non ? Telle est la question à laquelle nous sommes appelés à répondre ce soir. Il ne s'agit pas pour nous de débattre des avantages et désavantages d'une mise en zone piétonne de la Grand-Rue, mais bien de l'opportunité de soumettre à votation l'initiative « Pour une Grand-Rue piétonne ».*

*Notre décision revêt une importance particulière, car nous faisons, dans le canton, œuvre de pionnier, puisqu'il s'agit de la première initiative communale – ou presque – à avoir été lancée. Le Conseil général de Bulle donnera donc en quelque sorte le ton, créera un précédent sur la question de savoir si une initiative populaire communale peut valablement s'intéresser à des questions touchant à la qualité de vie de la population ou de l'aménagement. Les 1550 personnes qui ont signé l'initiative – en fait près de 1900 personnes si l'on compte les 330 signatures qui nous sont parvenues après le dépôt au secrétariat communal – les signataires, donc, ont tout naturellement considéré que oui, l'initiative portant à l'évidence sur une question d'intérêt général, et non pas d'intérêt particulier.*

*Il n'y a pas de précédent dans le canton de Fribourg, mais laissez-moi évoquer brièvement deux exemples très actuels issus d'autres cantons, qui nous permettront de nous faire une idée de la manière dont l'initiative communale est pratiquée chez nos voisins confédérés.*

- vous l'avez peut-être lu dans les journaux aujourd'hui, la population de la Commune de Renens a accepté ce dimanche une initiative lancée par le PLR local, intitulée « Pour plus de sécurité à la gare de Renens. » Cette initiative demandait – je cite – « que la Municipalité de Renens prenne des mesures permettant d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces en installant des caméras de vidéosurveillance, sur la Place de la Gare et à proximité des endroits sensibles, et qu'elle dispose du crédit nécessaire à cet investissement et à son exploitation ». On le voit, il s'agit là typiquement d'une question qui touche à la qualité de vie générale de la population et qui prévoit pour ce faire des mesures particulières et géographiquement délimitées, et il ne s'est trouvé personne pour contester la légalité de cette initiative. Et il reviendra maintenant à la Municipalité de Renens, qui par ailleurs était opposée à cette initiative, de mettre en œuvre cette dernière, dans le respect des procédures en vigueur en matière de mesures de sécurité.*
- Ceux qui lisent les journaux alémaniques auront peut-être vu dans le Blick, mercredi passé, un article intitulé : « L'initiative la plus sympathique de Suisse ». De quoi s'agit-il ? Réagissant à la décision de la Commune d'augmenter les tarifs des horodateurs dans la vieille-ville, un groupe de citoyens de Zofingue, dans le canton d'Argovie, a lancé – et est sur le point de déposer – une initiative demandant purement et simplement la suppression des horodateurs et la mise en zone bleue de toute la vieille-ville. En réaction, la Commune a proposé de revenir aux anciens tarifs, mais les initiants ont annoncé qu'ils allaient tout de même déposer leur initiative le 28 juin pour que le centre soit transformé en zone bleue. Et il ne se trouve personne à Zofingue pour contester que des citoyens puissent vouloir consulter la population sur une telle mesure.*

*Bien sûr, nous ne sommes à Bulle soumis ni au droit cantonal vaudois, ni à l'argovien, mais la manière dont la démocratie locale et les instruments démocratiques locaux sont pratiqués chez nos Confédérés devraient nous inciter à prendre la décision la plus favorable à cette démocratie de proximité dont nous déplorons par ailleurs si*

souvent le manque de vivacité. L'amour de la démocratie directe est l'un des ciments qui unissent toutes les Suissesses et tous les Suisses, et nous voulons tirer de la sagesse des pratiques de nos compatriotes, plutôt que de noyer les droits démocratiques dans un excès de juridisme.

Le Bureau du Conseil général de la précédente législature a décidé à la majorité de commander un avis juridique externe sur la légalité de l'initiative. Nous passerons sur le fait que cette décision du Bureau relève d'une interprétation extrêmement large des attributions qui lui sont faites, puisque notre règlement donne au Bureau la compétence de faire appel à des tiers en tant qu'experts au sens de l'article 20 de notre règlement du Conseil général, à savoir « par exemple » le caissier communal ou l'ingénieur de ville ou le technicien responsable d'un dossier important, mais nullement à des experts indépendants de la Commune. Quoi qu'il en soit, cet avis de droit a été réalisé, pour près de 10'000 francs, par un professeur à l'Université de Fribourg et à l'EPFL, professeur spécialisé non pas en droit constitutionnel, comme on pouvait s'y attendre, mais en droit de la construction. C'est d'ailleurs peut-être parce qu'il n'est pas constitutionnaliste que le professeur explique à la page 8 que son rapport recense – je cite – « les arguments qui militent pour ou contre une invalidation de l'initiative litigieuse ». Une formulation bien curieuse, proche du lapsus (révélateur ou non), puisqu'on aurait pu attendre d'un tel expert qu'il entreprenne son travail de manière neutre, et qu'il recense donc les arguments pour ou contre la validation de l'initiative (qui est la norme), et non pas pour ou contre son invalidation. D'autant plus que le Bureau lui demandait – je cite – « d'examiner la recevabilité, respectivement la validité de l'initiative communale ».

Bref, on lui demande d'examiner la validité, et il recense les arguments pour ou contre l'invalidation. On ne s'étonnera donc pas que ce professeur fait l'économie de tout argument ou presque qui pourrait plaider contre l'invalidation. En quelque 40 pages, il se paie même le luxe de ne pas faire mention une seule fois du fond de l'article 126 de la Loi sur l'exercice des droits politiques de notre canton. Cet article décrit la procédure en matière d'initiative législative cantonale, qui s'applique par analogie à l'initiative communale, comme le stipule l'article 141 de la même Loi. Or, que dit cet article 126 ? Que si le Législatif se rallie à une initiative formulée en termes généraux, il a deux ans pour élaborer une loi conforme à l'initiative soumise à référendum (ce qui donnerait donc au peuple de voter ultérieurement sur cette loi). Et que si le Législatif ne se rallie pas à l'initiative mais que le peuple l'accepte, le Législatif a, là aussi, deux ans pour élaborer une loi conforme à l'initiative. Et il est évident, puisque nous sommes dans un Etat de droit, que l'élaboration de la loi – ou du règlement communal – doit être en conformité avec l'ordre juridique en vigueur et respecter toutes les procédures ad hoc. De sorte que, contrairement à ce que prétend l'expert en question, les droits des personnes pouvant justifier d'un intérêt particulier à la mise en zone piétonne de la Grand-Rue seraient tout autant préservés que si l'initiative de cette mise en zone piétonne émanait directement de notre Conseil communal.

Permettez-nous donc de dire que cette note d'information juridique est faible de notre point de vue, et permettez nous de vous inviter à ne pas en tenir grand compte, tout comme notre Parlement fédéral n'aurait sans doute pas tenu compte grandement d'un avis juridique proposant d'invalidier l'initiative pour l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineurs ou pour celle pour l'interdiction des minarets. Je signale à ce propos que notre Bureau a décidé de passer outre cette expertise et propose à la majorité de valider cette initiative. Et il est d'ailleurs étonnant que le message du Bureau ne retienne aucun des arguments qui ont pourtant convaincu sa majorité.

Contrairement à certains, nous sommes d'avis que la population bulloise est assez mature et responsable pour juger de cette initiative, dans le cadre d'une campagne de votation qui permettra aux partisans comme aux opposants d'échanger leurs arguments, et je m'empresse de dire qu'il y a des arguments respectables pour et contre la mise en zone piétonne de la Grand-Rue.

En tant qu'auteur de l'initiative, le Groupe PS de Bulle est confiant dans la capacité de la population de juger d'une question telle que celle-ci. Laissons les Bulloises et les Bullois décider pour les affaires bulloises, plutôt que de restreindre nos droits démocratiques en courbant l'échine devant un professeur de droit, aussi grand soit-il. Je vous remercie pour votre attention ».

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Didier Page pour son intervention et ouvre la discussion générale. Il passe la parole à Monsieur Christian Repond représentant du Groupe PDC / PVL.

**Monsieur Christian Repond s'exprime au nom du Groupe PDC / PVL en ces mots :**

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Le Groupe PDC / PVL ne soutiendra pas le préavis du Bureau du Conseil général sur la validité de l'initiative « Pour une Grand-Rue piétonne » ni pour sa mise en votation pour 2 raisons majeures.*

- 1) La première est d'ordre juridique. Son développement nous a été fourni par l'avis de droit du Professeur Dubey. Il a été lu très attentivement par les juristes de notre Groupe, et ses conclusions sont très claires et connues de tous ici, je n'y reviendrai donc pas (voir conclusions finales p.40 du rapport susmentionné).*
- 2) La deuxième est une raison de cohérences intellectuelles et politiques. En effet je rappelle que l'aménagement actuel de la Grand-Rue est le fruit d'une intense activité de planification du réseau routier bullois qui a duré plus de 20 ans et qui a abouti à une décision démocratique. Depuis 2001, plusieurs variantes nous ont été présentées, dont la « piétonisation » de tout ou partie de la Grand-Rue. Tous les partis politiques et groupes concernés ont pu s'exprimer sur ce sujet, à plusieurs occasions, et c'est finalement la variante actuelle qui a été choisie démocratiquement et financée.*

*Il nous paraît par conséquent pour le moins :*

- **Prématuré** : d'envisager de nouveaux investissements importants, pour un aménagement qui vient d'être terminé, d'autant plus que la Commune va devoir faire face à des investissements très importants comme il a été précisé en début de séance (rappel 54 millions d'investissement acceptés lors du dernier budget !!) et avant même que les mesures d'accompagnement de la H189 aient pu déployer tous leurs effets.*

*Il nous paraît également :*

- **Inadéquat** : de demander à notre population de se prononcer par une votation consultative à propos d'une initiative invalide et qui, de ce fait, ne pourrait pas faire l'objet d'une votation en bonne et due forme au risque d'être invalidée par des recours qui ne manqueraient pas d'être déposés.*

*Par contre le Groupe PDC / PVL n'est pas insensible aux remarques de la population. Je rappelle pour mémoire que la 1<sup>ère</sup> demande de rue piétonne de la Grand-Rue en vue d'améliorer la sécurité des usagers a été faite dans le cadre de ce Conseil général par un membre du PDC ! En l'état, le Groupe PDC / PVL salue la proposition de la « Commission Grand-Rue », approuvée par le Conseil communal, de tester durant l'été la fermeture de la Grand-Rue durant le weekend pour en tirer des conclusions utiles pour une réflexion future. Nous demandons que les leçons des mesures expérimentales qui seront faites à cette occasion nous soient transmises afin de pouvoir ensuite prendre les mesures nécessaires et adéquates ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Repond pour son intervention et passe la parole à Monsieur Christophe Monney représentant du Groupe UDC / UDF.

**Monsieur Christophe Monney s'exprime au nom du Groupe UDC / UDF en ces mots :**

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Le Groupe UDC / UDF se trouve devant un dilemme. D'un côté nous sommes opposés à la Grand-Rue piétonne qui serait selon nous préjudiciable pour les commerçants de la place. D'un autre côté, le Groupe UDC / UDF a toujours été un fervent défenseur de la démocratie directe. Malgré cela, le Groupe UDC / UDF s'oppose à l'initiative pour la Grand-Rue piétonne ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Monney pour son intervention et passe la parole à Madame Florence Minnig pour le Groupe PLR.

**Madame Florence Minnig** s'exprime au nom du Groupe PLR en ces mots :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

*Le débat nourri au sujet de la Grand-Rue piétonne est totalement sorti de toutes considérations réalistes. Nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond de l'initiative pour ou contre la Grand-Rue piétonne mais sur la forme de la démarche du Groupe PS.*

*Ce soir, nous avons à décider de la validité du contenu de l'initiative, quelle qu'elle soit. Jusqu'à ce jour, toutes les démarches entreprises par le Bureau du Conseil général en collaboration avec l'administration communale, ont eu le même but, soit la vérification de la validité du contenu de l'initiative déposée en faveur de la piétonisation de la Grand-Rue, sans considération partisane, au grand dam des initiants qui ont sans cesse critiqué le sens de ce travail bien fait et sérieusement documenté. D'ailleurs dans son rapport, Maître Dubey relève que cette initiative soulevait de nombreuses et épineuses questions juridiques, dont l'identification et la clarification paraissent être utiles, pour ne pas dire indispensables, en vue du débat de ce soir.*

*L'instruction de ce dossier incombait au Bureau du Conseil général et la décision finale au Conseil général.*

*Le Bureau de Conseil général a travaillé de manière professionnelle et compte tenu de son caractère de milicien a sollicité à plusieurs reprises les compétences de professionnels avertis afin d'être en mesure de présenter au Conseil général une analyse approfondie et neutre de cet objet.*

*Les avis juridiques dans ce dossier ne manquent pas. Le Service des Communes, le Département cantonal de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, Monsieur le Préfet ainsi que Monsieur le Professeur Dubey ont analysé sous l'angle juridique ce dossier. Tous ont émis un avis défavorable quant à la validité de l'initiative.*

*Comment ose-t-on encore aujourd'hui mettre en doute les différents conseils juridiques prodigués par des personnes averties qui ont fourni des travaux étayés et brillants, et totalement neutres ? Le rapport du Professeur Dubey est un travail scientifique, de grande qualité. Je ne reviendrai pas sur ses conclusions dans leurs détails, qui sont claires et sans appel.*

*Oser prétendre le contraire relève d'un manque d'objectivité crasse. Nous ne pouvons demander au peuple de se prononcer sur cet objet en sachant pertinemment que sa décision sera nulle et sans valeur. Nous ne serions pas du tout crédibles vis-à-vis de ceux qui nous ont élus.*

*Le manque de sérieux, de clairvoyance de certains ont poussé à réduire ce débat à un conflit partisan alors que les membres du Bureau ont toujours travaillé de manière neutre et professionnelle. Je ne cache pas qu'il s'agit d'un sujet sensible et suis toujours convaincue qu'il nécessitait une approche tout aussi sensible et professionnelle. C'est dans cet état d'esprit que vos pairs ont œuvré, malgré des fuites, un manque de confidentialité, de propos peu à même dans certaines interventions médiatiques, avec le sentiment du « syndrome de Caliméro » que je regrette personnellement. Elevons le débat et soyons à la hauteur des responsabilités que nous ont octroyées nos concitoyens. Soyons conséquents et ne laissons pas croire à la population qu'elle est maîtresse en la matière alors que son avis restera un avis non contraignant, soit juste un sondage, qui aura un certain coût.*

*L'investissement en temps et en argent dans ce dossier est non négligeable, arrêtons-là les frais et laissons au Conseil communal, compétent en la matière, l'appréciation de ce dossier et la suite qu'il faut y apporter. Le travail est déjà en cours...*

*Au nom du groupe PLR à l'unanimité, je vous demande, par conséquent, d'invalider cette initiative en votant « non », soit en refusant la validité de l'initiative du Groupe PS « pour une Grand-Rue piétonne ». J'ai terminé ».*

**Monsieur le Président** remercie Madame Minnig pour son intervention et demande s'il y a encore d'autres interventions au niveau de la discussion générale. Tel n'étant pas le cas, il demande encore aux membres du Conseil communal s'ils souhaitent s'exprimer sur ce dossier.

**Monsieur le Syndic** prend la parole et fait la déclaration suivante :

*« Il est clair que cet objet est pour l'instant dans les mains du Conseil général et que c'est aux membres de décider ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et comme la parole n'est plus demandée il propose de passer au vote.

↳ **Le Conseil général décide par 33 oui et 16 non, de déclarer l'initiative du Groupe PS « Pour une Grand-Rue piétonne » non valable.**

\* \* \* \* \*

## **Point 11 – Divers**

**Monsieur le Président** ouvre les « divers » en passant tout d'abord la parole au Conseil communal.

### **Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Philippe Defferrard, à l'époque membre du mouvement Ouverture lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2010.**

**Monsieur le Syndic** fait l'intervention suivante :

*« Lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2010, Monsieur Philippe Defferrard, à l'époque membre du mouvement Ouverture, a posé une question relative à l'impact du Conseil général sur les divers règlements et statuts présentés au Conseil général.*

*Monsieur Defferrard souhaitait connaître le nombre de règlements et statuts établis durant la législature 2006 - 2011 ainsi que le nombre d'interventions pour des modifications demandées et adoptées par le Conseil général, en particulier je cite:*

- 1. Ressortir celles retirées car sans suite (retrait après explications du Conseil communal)*
- 2. Chiffrer combien ont donné lieu à un vote et suite à ce vote, combien ont été adoptées ou refusées par le Conseil général.*

*Suite aux recherches effectuées par notre administration dans les différents procès-verbaux des séances du Conseil général et selon la liste établie, je peux vous apporter les réponses suivantes:*

*Le nombre de règlements et de statuts établis ou modifiés durant la législature 2006 - 2011 s'est élevé à 33.*

*Sept amendements ont été déposés par le Conseil général lors de leur traitement en plenum. Sur ce nombre deux ont été retirés et cinq ont été soumis au vote. Les cinq amendements soumis au vote ont tous été refusés, le Conseil général ayant suivi les propositions du Conseil communal.*

*Voilà la réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Defferrard. J'ai terminé. »*

**Monsieur le Président** remercie M. le Syndic pour ce complément d'information.

En ce qui concerne la suite des divers, Monsieur le Président propose de commencer par les propositions et résolutions, puis de passer aux questions et enfin aux remarques, tout en priant instamment les Conseillers généraux de bien vouloir respecter cet ordre. Il demande également à tous les intervenants de bien vouloir remettre les papiers de leur intervention au secrétariat ou sous forme électronique et les remercie par avance.

#### **A. Propositions**

- **Proposition 1 – Création d'un Park & Ride gratuit**

**Monsieur Nicolas Rime** s'exprime au nom du **Groupe PS** en ces mots :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,*

*Le Groupe PS demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un Park & Ride gratuit à l'entrée de La Tour-de-Trême, entre la H189 et la rue de l'Ancien Comté, sur le terrain qui appartient à la Commune. Ce terrain idéalement situé au départ des bus MOBUL pourrait également servir de point de rencontre de covoiturage.*

*Nous demandons également que le Conseil communal recherche une solution similaire du côté de Riaz, bien que la Commune ne possède pas de terrain à cet endroit. Merci de votre attention ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Rime, prend acte du dépôt de sa proposition et informe que cette dernière sera examinée par le Bureau et sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Il passe la parole à Madame Thérèse Luchinger représentante du Groupe PDC / PVL.

- **Proposition 2 – Extension des heures d'ouverture de la bibliothèque publique et scolaire ainsi que la mise à disposition d'un équipement WI-FI**

**Madame Thérèse Luchinger** s'exprime au nom du **groupe PDC PVL** en ces mots :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,*

*Le groupe PDC/PVL fait la proposition suivante et demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque publique et scolaire ainsi que de mettre à disposition des visiteurs un accès au réseau WI-FI gratuit.*

*La bibliothèque est actuellement accessible du mardi au samedi de 10h00 à 12h00 ainsi que de 14h00 à 17h00 avec un horaire prolongé le mercredi et jeudi jusqu'à 20h00. Malgré 31 heures d'ouverture hebdomadaire, cet*

*horaire ne satisfait malheureusement pas tous les visiteurs. En effet, nombreux sont les étudiants de notre Commune et de notre région qui souhaitent pouvoir étudier de manière continue dans un espace public, calme et propice au travail individuel, et ce, sans devoir se déplacer à la bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg ou autres bibliothèques rattachées à celle-ci et qui disposent d'horaires d'ouverture continus et plus étendus.*

*Enfin, l'équipement d'un réseau sans fil Wi-Fi dans l'enceinte de la bibliothèque offrirait aux usagers la possibilité de se connecter facilement et gratuitement à Internet et travailler dans des conditions optimales.*

*Afin de mieux répondre aux attentes des usagers de la bibliothèque, nous invitons donc le Conseil communal à étudier cette proposition et présenter un rapport à ce sujet au Conseil général. J'ai terminé ».*

**Monsieur le Président** remercie Madame Luchinger, prend acte du dépôt de sa proposition et informe que cette dernière sera examinée par le Bureau et sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Il passe la parole à M. Nicolas Gremaud, représentant du Groupe PS.

○ **Proposition 3 – Economie d'énergie**

**Monsieur Nicolas Gremaud** s'exprime au nom du Groupe PS en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

*Le Conseil fédéral et le Conseil national viennent d'adopter une nouvelle stratégie énergétique comportant notamment la sortie du nucléaire d'ici à 2034. L'un des axes forts de cette nouvelle stratégie consiste à faire des efforts particuliers en matière d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique. Dans ce contexte, nous proposons que la Commune de Bulle entreprenne une analyse globale de sa propre consommation d'énergie et élabore un plan de mesures à court, moyen et long terme visant à réaliser toutes les économies d'énergie possibles et raisonnables et contribue ainsi concrètement à l'immense défi que notre pays s'est donné.*

*Afin de poursuivre au niveau local l'élan positif et la médiatisation autour de la décision des Autorités fédérales, la Commune devrait elle aussi donner l'exemple et communiquer activement à la population sur les mesures qu'elle pourrait prendre. A titre d'exemple, citons non seulement la réduction de la consommation d'électricité, mais aussi la sortie progressive de l'utilisation d'énergie fossile par la Commune, la préférence octroyée aux équipements et outillages labellisés écologiques lors de renouvellement de véhicules et matériel, ou encore l'intégration de la notion d'énergie grise dans tous les domaines d'activités de la Commune. Merci pour votre attention ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Gremaud, prend acte du dépôt de sa proposition et informe que cette dernière sera examinée par le Bureau et sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Il demande s'il y a d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, il propose de passer aux questions.

\* \* \* \* \*

## **B. Questions**

**Monsieur le Président** demande s'il y a des questions dans la salle et passe la parole à Madame Marie-Christine Baechler représentante du Groupe PS.

- **Question 1 – La Passerelle : suspension de l'activité**

**Au nom du Groupe PS, Madame Marie-Christine Baechler** pose la question suivante :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,*

*Suite à l'article paru dans la Gruyère du 9 juin dernier nous informant de la suspension de l'activité de la Passerelle, structure d'accueil pour mamans en difficultés, je voudrais savoir si la Commune a été approchée par cette association en difficulté et si une réflexion a été menée au sein du Conseil communal pour éventuellement apporter un soutien leur permettant de poursuivre leurs activités ».*

**Monsieur le Président** remercie Madame Baechler pour sa question et il rappelle, pour les nouveaux Conseillers généraux, que le Conseil communal peut répondre immédiatement à la question ou lors de la prochaine séance du Conseil général.

Monsieur le Président demande si le Conseil Communal souhaite répondre immédiatement à cette question.

**Madame Marie-France Roth Pasquier** souhaite préciser ce qui suit :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*J'ai assisté dernièrement à l'Assemblée de la Passerelle. Ils ont effectivement annoncé la fin de leurs activités pour raison économique par manque de subventions. Ils n'ont pas fait de demande officielle de soutien auprès de la Commune étant donné que c'est le Canton qui soutient normalement ce genre d'institution ».*

**Monsieur le Président** remercie Madame Roth Pasquier et demande si cette réponse convient à Madame Baechler.

**Madame Marie-Christine Baechler** se déclare satisfaite par cette réponse.

**Monsieur le Président** cède la parole à M. Dupasquier pour la question suivante.



○ **Question 2** – délai d'envoi des dossiers relatifs à la séance du Conseil général

**Au nom du Groupe PLR, Monsieur Auguste Dupasquier pose la question suivante :**

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Je demande au Conseil communal s'il était possible de nous envoyer les dossiers relatifs à la séance du Conseil général plus vite. Il serait souhaitable que nous les recevions au plus tard le lundi deux semaines avant la séance afin que l'on puisse les étudier pour les séances de groupes.*

*Une des raisons invoquées à cet envoi tardif est que l'on ne peut pas nous les transmettre du moment que ces dossiers sont soumis à un embargo médiatique, et je peux le comprendre.*

*Je suis toutefois surpris et étonné de découvrir dans la presse du mercredi 8 juin dernier une partie du tractanda de la séance de ce soir. Aucun Conseiller général n'avait encore reçu de dossier et l'on apprenait déjà l'avis du Professeur Dubey, du contenu de son rapport ainsi que le préavis encore confidentiel, dirai-je, du Bureau du Conseil général. En m'associant à l'intervention de notre Président sur le secret de fonction au dernier point je demande au Conseil communal de se renseigner et d'éclaircir cette situation inadmissible. Je demande également que le Conseil communal prenne des mesures si elles s'avéraient nécessaires.*

*Finalement, je souhaite que le climat politique s'engage pour le bien de la gestion communale en toute confiance et non plus en affrontement de pacotilles ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Dupasquier et demande à Monsieur Syndic s'il désire apporter une réponse maintenant.

**Monsieur le Syndic** donne une réponse partielle comme suit :

*« On peut bien évidemment comprendre le fait que vous receviez tardivement les documents, souvent bien volumineux, pose problème. Il faut savoir qu'ils vous parviennent dans les délais légaux. On essaiera de vous les envoyer plus tôt mais il est certain qu'il y a un décalage de toutes les étapes pour arriver à ce processus du fait que souvent les derniers renseignements sont pris peu de temps avant la séance pour vous soumettre un ordre du jour le plus complet possible. Il est clair que rien n'est impossible. Cependant, aujourd'hui, les délais pour la séance des comptes du mois de décembre sont déjà adoptés et l'on peut constater qu'ils sont déjà très serrés. De ce fait, je ne pense pas que l'on puisse changer quelque chose pour cette prochaine fois mais soyez certains qu'on en prend acte pour l'an prochain.*

*En ce qui concerne la violation du secret de fonction, il est clair que le Conseil communal déplore amèrement ces agissements et ne peut admettre de pareils faits. Il est bien entendu, que si l'on avait connaissance des personnes qui livrent ces documents ou ces informations, on pourrait les poursuivre mais il faut également savoir que du côté de la presse, il y a aussi un secret de fonction et que nous-mêmes, nous ne pouvons pas non plus faire des recherches trop poussées ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur le Syndic pour cette réponse et demande s'il y a encore d'autres questions.

○ **Question 3 – Rénovation du bâtiment de la Condémine Nord**

**Au nom du Groupe PDC / PVL, Madame Christine Sugnaux pose la question suivante :**

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Lors de la visite des classes du bâtiment de la Condémine Nord, visite effectuée en début d'année par la Commission scolaire, je n'ai pu que constater l'état désuet et vétuste de cette bâtisse, ancienne de plus de 30 ans. En effet, j'ai été surprise que ce lieu de vie scolaire n'ait pas fait l'objet d'un entretien permanent, ceci afin de minimiser les coûts année après année, tant d'un point de vue écologique qu'économique.*

*Je souhaiterais donc connaître la position du Conseil communal par rapport à la rénovation de ce bâtiment, qui plus est dans quel délai ? »*

**Monsieur le Président** remercie Madame Sugnaux et demande si le Conseil communal souhaite répondre immédiatement à cette question.

**Monsieur Yves Grandjean** apporte les éclaircissements suivants :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Une partie de la réponse a déjà été donnée lors d'un dernier Conseil général concernant les mesures de sécurité. Nous avons attendu concernant ce bâtiment 3 le résultat final du concours d'architecture parce qu'il y avait des possibilités d'intervention. Il était libre aux concurrents d'intervenir ou non sur ces bâtiments et sur le périmètre d'engagement de la Condémine.*

*Pour l'instant, nous n'avons pas entrepris de rénovation particulière, si ce n'est, je rappelle qu'il y a moins de 10 ans nous avons changé l'ensemble des fenêtres des salles de sport. La consommation d'énergie fossile sur ces bâtiments a été diminuée par deux. Actuellement, ils sont raccordés au chauffage à distance, alors qu'auparavant c'était du mazout. Nous avons fait une partie du travail mais certes nous ne sommes pas dans la totalité encore de leurs mises à niveau.*

*En ce qui concerne le délai, il faudra se référer au planning des investissements et on en reparlera ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Grandjean et demande si cette réponse convient à Madame Sugnaux.

**Madame Christine Sugnaux** se déclare satisfaite par cette réponse.

**Monsieur le Président** demande s'il y a encore d'autres questions.

○ **Question 4** – collaboration complémentaire d'un urbaniste externe

**Au nom du Groupe PDC / PVL, Monsieur François Chardonnens pose la question suivante :**

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*La croissance rapide de la Commune pose la question des ressources en urbanisme du service technique. Dans les comptes 2010, il apparaît que les services d'un urbaniste confiés en sous-traitance s'élèvent à environ Fr. 132'000.-. Il y a une augmentation de plus de 50 % par rapport au budget. Cette différence s'explique essentiellement par l'élaboration du PAL. De 2006 à 2009, les dépenses ont oscillé entre environ Fr. 35'000.- et Fr. 53'000.-.*

*Loin de mon idée de revisiter le passé, mais il apparaît cependant que quelques projets discutables et discutés parmi de très bonnes réalisations sont liés au domaine de l'urbanisme et de la circulation. Certes le sujet est sensible et les avis sont multiples.*

*Est-ce que le Conseil communal va réévaluer son fonctionnement dans le domaine de l'urbanisme*

- premièrement en évaluant deux ou trois entreprises du domaine afin d'avoir un avis plus large et d'avoir une évaluation concurrentielle du service donné par le prestataire actuel, qui est unique ?*
- deuxièmement en évaluant les compétences et talents nécessaires à la Commune pour un poste lié fortement à l'urbanisme, la planification et la sécurité des transports. Ce qui devrait diminuer l'impact opérationnel des consultants et permettre à la Commune de se pencher d'une manière plus attentive sur certains projets ? »*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Chardonnens et demande si le Conseil Communal souhaite répondre immédiatement à cette question.

**Monsieur le Syndic** souhaite préciser ce qui suit :

*« Comme Monsieur Girard vous l'a déjà dit, on sait exactement que maintenant il y a lieu d'adapter nos structures à la taille de la Commune plutôt que d'adapter la Commune aux structures de la Commune. Une étude est en cours pour repenser notre organisation. Plutôt que de vous donner des réponses maintenant, nous vous transmettrons beaucoup plus en détail les réponses quant à une possible nouvelle réorganisation de nos services. La problématique de l'urbanisme concernant le personnel sera également traitée à ce moment ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse et passe la parole à Monsieur Yves Grandjean.

**Monsieur Yves Grandjean** souhaite préciser ce qui suit :

*« Si j'ai bien compris, le fond de la question est par rapport à l'unique prestataire de service que la Commune a aujourd'hui, qui nous accompagne depuis déjà deux législatures. Il faut savoir que dans le cadre l'aménagement du territoire il y a une intervention dans beaucoup de domaines. Les secteurs de la vie sociale, de l'urbanisme, de la technique, de la coordination des services sont touchés aussi bien au niveau des infrastructures souterraines que de la valorisation des espaces publics. De ce fait, c'est très complexe et très compliqué.*

*Je vous rappelle que l'on vient de vivre la mise à jour de notre plan d'aménagement local jusqu'en 2006. Dès lors, nous avons eu la mission de coordonner les deux plans d'aménagement de la Commune fusionnée.*

*Etant donné que la Commune de La Tour-de-Trême avait un autre urbaniste, cela n'a pas été simple au niveau de la coordination technique.*

*Aujourd'hui, nous sommes à bout touchant avec ce grand travail de coordination. Je crois savoir que des propositions vont être faites très prochainement pour essayer de trouver et proposer des solutions qui vont permettre d'avoir une autre vision par d'autres prestataires éventuels, pour l'aménagement du territoire.*

*Il est certain que pour l'avenir on va aller dans le sens de la question de Monsieur Chardonnes mais jusqu'à aujourd'hui il était nécessaire d'avoir une pensée « unique » dans le cadre du contrôle de l'ensemble des intervenants et des disciplines à maîtriser pour le cadre du plan d'aménagement. J'ai terminé ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Grandjean et demande si ces réponses conviennent à Monsieur Chardonnes.

**Monsieur François Chardonnes** se déclare satisfait par ces réponses.

**Monsieur le Président** demande s'il y a encore d'autres questions.  
Tel n'étant pas le cas, il propose de passer aux remarques.

### **C. Remarques**

**Monsieur le Président** demande s'il y a des remarques dans la salle et passe la parole à Madame Florence Minnig représentante du Groupe PLR.

**Au nom du Groupe PLR, Madame Florence Minnig** formule la remarque suivante :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,*

*Je ne veux pas revenir sur la qualité des comptes présentés ce soir, mais un point m'interpelle néanmoins. Lors de l'établissement du budget, présentant un déficit de 2.4 mios, les charges avaient été par nécessité et dans la mesure des possibilités évidemment compressées. Au final, les comptes présentent encore une diminution de ces charges de 0.5%.*

*Certes, la rigueur est le maître mot de la gestion financière d'une Commune. C'est une évidence et j'en suis moi-même convaincue.*

*Toutefois, il ne faudrait pas qu'une rigueur exagérée ne laisse plus aucune place au bon sens. Je ne citerai que certaines améliorations, peu onéreuses et certains entretiens courants de nos différents bâtiments scolaires, qui sont chaque année remis à plus tard. L'entretien régulier des bâtiments et autres installations est plus judicieux autant du point de vue de la dépréciation que des coûts engendrés. Le bâtiment nord, datant de 1975 environ mériterait certains rafraîchissements indispensables de même que le bâtiment de la Tour-de-Trême et j'en passe...*

*Autre exemple, sachant que notre région connaît un fort dynamisme culturel et sportif et que certains acteurs ne se sentent pas toujours soutenus à leur juste valeur, je m'étonne notamment que les montants prévus à la culture n'aient pas été totalement utilisés et qu'il restait au 31.12.2010 une petite marge de manœuvre pour les subventions extraordinaires aux sociétés culturelles.*

*Je ne préconise pas que l'on doive forcément dépenser les enveloppes budgétaires. Loin s'en faut. Néanmoins, il me semble, que certaines dépenses n'auraient pas grevé les comptes de manière trop importantes et auraient apporté un plus à la collectivité. J'ai terminé ».*

**Monsieur le Président** remercie Madame Minnig et demande s'il y a encore d'autres remarques.

Comme la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président** cède la parole à Monsieur le Syndic pour sa conclusion.

**Monsieur le Syndic** prononce quelques mots en guise de conclusion :

*« Arrivé au terme de cette séance, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de la confiance que vous avez témoignée au Conseil communal et également à notre administration en acceptant les comptes de l'exercice 2010 et en soutenant l'ensemble des propositions des points 1 à 7 de l'ordre du jour qui ont été traités ce soir. S'agissant des propositions qui nous ont été transmises sous les point 8 et 9, nous les traiterons et vous ferons part de la détermination du Conseil communal au plus tôt dans les délais légaux.*

*Enfin, le Conseil communal a pris acte de l'invalidation de l'initiative Grand-Rue. Ainsi que vous le savez déjà, la Commission Grand-Rue a proposé au Conseil communal une fermeture occasionnelle de la Grand-Rue du vendredi soir au lundi matin durant l'été. Le Conseil communal a validé moyennant certains aménagements cette proposition. Vous en serez personnellement informés plus en détail cette semaine encore par courrier ou courriel.*

*Je profite une nouvelle fois de cette occasion pour également remercier chaleureusement le personnel communal pour l'important engagement qu'il met au service de notre ville et de ses autorités. Nos collaboratrices et nos collaborateurs sont un des maillons essentiels de notre réussite et de notre dynamisme. Nous prenons les décisions mais il leur revient la mission de les mettre en œuvre et de les appliquer.*

*Ce soir mes remerciements vont particulièrement aussi à celles et ceux qui ont préparé cette séance qui, du point de vue administratif s'est également fort bien déroulée avec des débats clairs et bien menés qui ont évité des lourdeurs procédurales.*

*Il ne me reste dès lors qu'à vous souhaiter une belle fin de soirée et déjà un bel été et de belles et reposantes vacances du fait que nous ne nous reverrons pas avant l'automne en tout cas dans ce cadre.*

*Merci de votre attention et de votre participation ».*

**Monsieur le Président** remercie Monsieur le Syndic pour sa conclusion et rappelle encore que les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits avant de quitter la salle de main à main, soit par courriel à la secrétaire du Conseil général qui communiquera volontiers son adresse électronique.

Il met un terme à l'assemblée en ces mots :

« Chers Collègues du Conseil général,

*Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre participation active, pour la qualité de vos interventions et pour votre engagement.*

*Mes vifs remerciements s'adressent également à Monsieur le Syndic et aux Conseillers communaux pour la clarté de leurs explications et pour la bonne conduite des affaires communales.*

*Enfin, j'adresse un chaleureux merci aux membres de l'Administration communale pour leur travail et leur aide précieuse.*

*Comme tous les points de l'ordre du jour ont été traités ce soir, la séance du 21 juin n'aura pas lieu.*

*Je clos cette séance et vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, un bel été ensoleillé et sportif pour les mordus de la petite balle jaune, du ballon rond ou de la bicyclette et de belles et prolifiques affaires pour tous les commerçants bullois. »*

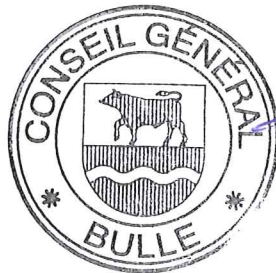
La séance est levée à 21.40h.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

La Secrétaire



Madame Anne Carrel Meyer



Le Président



Monsieur Patrice Morand

La Secrétaire au procès-verbal



Madame Thérèse Yerly